



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Mercredi 28 janvier 2026 à 18h00
Procès-Verbal

Le conseil communautaire de Bourges Plus s'est réuni, sous la présidence de Mme Irène FELIX, présidente, le mercredi 28 janvier 2026, à 18h00, dans Salle du Conseil Municipal, Hôtel de ville de Bourges, sur convocation préalable de Mme la présidente, adressée le jeudi 22 janvier 2026 et affichée le jeudi 22 janvier 2026.

Présents : Mme Irène FELIX, M. Yann GALUT, M. Richard BOUDET, M. Jean-Louis SALAK, Mme Marie-Christine BAUDOUIN, M. Gérard SANTOSUOSSO (jusqu'à la délibération n°21), M. Jean-Marie VOLLOT, M. Patrick BARNIER, M. Bernard DUPERAT, Mme Bernadette GOIN-DEMAI, M. Bruno FOUCHET, M. Alain MAZE, M. Stéphane GARCIA (jusqu'à la délibération n° 21), M. Denis POYET, Mme Corinne LEFEBVRE, Mme Evelyne SEGUIN, M. Olivier NICOLAS, Catherine PALLOT, M. Marc STOQUERT, Mme Christine CHEZE-DHO, M. Fabrice ARCHAMBAULT, M. Olivier CABRERA, Mme Constance BONDUELLE, Mme Magali BESSARD, Mme Céline MADROLLES, M. Hugo LEFELLE, Mme Catherine MENGUY, M. Renaud METTRE, Mme Nadia NEZLIOUI (jusqu'à la délibération n°26), M. Alex CHARPENTIER, M. Alain BOUQUIN, M. Jean-Pierre PIERRON, M. Mustapha MOUSALLI, Mme France LABRO, M. Joël ALLAIN, M. Régis MAUTRÉ, Mme Marie-Hélène BIGUIER, M. Jean-Marc BARDI, Mme Zehira BEN AHMED, M. Philippe MERCIER, M. Ludwig SPETER-LEJEUNE, Mme Marcella MICHEL, Mme Valérie CHANTEFORT, Mme Valérie CHAPAT, M. Dominique GILLET, M. Pierre GUILLET, Mme Mélanie CELEGATO, Mme Béatrice FOURNIER, M. Christian JOLY, M. Éric LE PAVOUX, M. Didier PRUDENT, M. Franck BRETEAU, Mme Christine DAGAUD

Excusés avec pouvoir : M. Gérard SANTOSUOSSO donne pouvoir à Mme Irène FELIX (à partir de la délibération n°22), M. Stéphane GARCIA donne pouvoir à Mme Corinne LEFEBVRE (à partir de la délibération n°22), M. Pierre-Henri JEANNIN donne pouvoir à Mme Céline MADROLLES, M. Yannick BEDIN donne pouvoir à M. Alain BOUQUIN, Mme Nadia NEZLIOUI donne pouvoir à M. Mustapha MOUSALLI (à partir de la délibération n°27), Mme Frédérique SOULAT donne pouvoir à Mme Magali BESSARD, M. Martial REBEYROL donne pouvoir à M. Philippe MERCIER, Mme Elisabeth POL donne pouvoir à M. Ludwig SPETER-LEJEUNE, M. Urbain NTARUNDENGA donne pouvoir à M. Richard BOUDET, Mme Nicole HUBERT donne pouvoir à M. Christian JOLY, Mme Gaëlle FLEURIER-LEFORT donne pouvoir à Mme Marie-Christine BAUDOUIN, Mme Nadine MOREAU donne pouvoir à M. Franck BRETEAU, Mme Annie JACQUET donne pouvoir à M. Bernard DUPERAT, Mme Yvonne KUCEJ donne pouvoir à M. Patrick BARNIER

Excusés sans pouvoir : M. Philippe MOUSNY

Absents : Mme Sakina ROBINSON, Mme Alexia FRANQUES, Mme Justine SINGEOT, M. Thibaut RENAUD, M. Philippe DEBROYE

Secrétaire de séance : Marc STOQUERT MEMBRE DU BUREAU

Président de séance : Irène FELIX PRESIDENTE

Mme FELIX : Je rappelle que les vice-présidents et conseillers communautaires intéressés aux délibérations se déportent et ne prennent part ni aux débats ni aux votes. Néanmoins, grande victoire, la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local, modifie l'article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux conflits d'intérêts. Il est désormais précisé qu'un membre du conseil ne peut être considéré comme ayant pris part à la délibération du seul fait de sa présence à la réunion de l'organe délibérant. En l'occurrence, en cas d'intérêt à une délibération, l'élu doit toujours s'abstenir de prendre part aux débats et aux votes ou de manifester, par quelque sorte que ce soit, un avis, mais il n'est plus indispensable qu'il quitte physiquement la salle pour être déporté. Nous n'aurons donc plus l'occasion de faire des conseils communautaires en séance quasi plénière dans le couloir. C'est une évolution du droit.

Je vous propose d'approuver le procès-verbal du conseil communautaire du 18 décembre 2025. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. Et celui du 5 janvier 2026 ? Il n'y a pas de vote contre ni d'abstention ? Je vous remercie.

Un petit mot pour introduire ce conseil : je ne peux commencer ce conseil sans vous dire l'immense satisfaction que j'ai eu tout à l'heure, entourée de Corinne LEFEBVRE, Bernard DUPERAT et Marc STOQUERT, à signer avec le délégué général de l'Agence de l'eau, l'accord de territoire que vous avez adopté cet automne. Je le rappelle, cet accord concerne à la fois la protection de notre captage d'eau du Porche et l'ensemble des démarches de détection en amont des pollutions, et de gestion et de sobriété des eaux pluviales, incluses dans notre plan sur l'eau. La présence des services de l'État, de tous nos partenaires et en particulier des différents organismes représentant l'agriculture, dit combien, sur ce sujet, nous avons fédéré. Il nous faut maintenant réussir à concrétiser les changements attendus, mais c'était vraiment un moment agréable et encore une fois, merci aux élus qui se sont impliqués sur ce dossier.

Satisfaction aussi d'avoir tenu, sous la présidence de Christine CHEZE-DHO, un conseil d'administration - la semaine dernière je crois - de notre société foncière, la FABCO, qui va permettre de concrétiser l'achat d'immeubles sur le linéaire commercial du cœur de ville de Bourges et demain à Mehun, avec une remise sur le marché à des coûts acceptables de commerces restés trop longtemps vacants. C'est une véritable avancée, merci, Christine d'avoir porté ce dossier.

Sur le plan budgétaire, nous commençons à avoir un peu de visibilité sur la loi de finances pour 2026. Pour Bourges Plus, ces impacts sont significatifs, mais heureusement ils ont été anticipés. Concernant le dispositif dit de lissage conjoncturel ; le DILICO, nous avions craint - parce que c'était annoncé ainsi - qu'il ne soit doublé par rapport à 2025, et nous avions anticipé les crédits en ce sens. Or, ce ne sera pas le cas. Il sera, ou il serait, simplement maintenu au niveau de 2025 sous réserve que nous soyons assujettis à ce prélèvement, soit environ 250 000 €. Ce qui veut dire que nous gagnons, ou plutôt que nous ne perdons pas, 250 000 € de crédit que nous avons inscrits en dépenses de fonctionnement. Cela nous fait donc un petit solde positif. Notez au passage que les communes - et il y en avait deux dans l'agglomération si je ne me trompe pas - ne sont plus assujetties aux DILICO.

Concernant le prélèvement sur la cotisation foncière des entreprises industrielles qui nous était remboursé par l'État, plus exactement l'abattement de cotisations foncières des entreprises industrielles qui était compensé par l'État, la loi de finances prévoyait que cette compensation soit amputée à hauteur de 25 %. Elle ne sera amputée qu'à hauteur de 19 %, c'est encore beaucoup. C'est donc 1,2 M€ qui va nous manquer et nous ne l'avions pas inscrit de façon prévisionnelle au budget primitif. En revanche, nous avons prévu des provisions. Je continue néanmoins de trouver incompréhensible cette pénalisation ciblée sur les territoires industriels. Enfin, concernant la fraction de TVA de l'État qui nous revient, en compensation cette fois de la perte de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, elle n'est plus plafonnée comme cela avait été initialement prévu en projet de loi de finances, mais en revanche aucune dynamique n'étant prévue, nous pourrions toucher 500 000 € de moins que prévu à notre budget primitif. Voilà donc pour le fonctionnement, ce qui fait 250 000 € que nous avons inscrits en dépenses et que nous n'aurons pas, moins 1,2 M€ de cotisations foncières des entreprises, moins 0,5 M€ de fraction de TVA, il va donc falloir trouver 1,45 M€ d'euros pour couvrir ces pertes de recettes ou ces contributions. La provision comptable que nous avons réalisée fin 2025 à hauteur de 2 M€ permettra, en cas de besoin, de couvrir ce montant qui pourra aussi être réduit par des économies réalisées en cours d'année ou par des recettes futures. Dans le pire des cas, si nous devons tout reprendre sur la provision inscrite, à hauteur de 1,45 M€, c'est une dégradation de notre épargne brute que nous pourrions constater. Mais vous vous souvenez sans doute qu'elle s'établissait à 5,2 M€ dans notre budget primitif 2026, 1 M€ au-dessus de ce qu'elle avait été prévue en 2025. Cela veut dire qu'elle reste solide.

Du côté de l'investissement, le retard de remboursement de TVA qui avait été annoncé est confirmé, ce qui signifie que ce sont 3,2 M€ de recettes de TVA qui n'arriveront pas en 2026, mais seulement en 2027. Cela aurait pu nous contraindre à augmenter le niveau de l'emprunt 2026, ce ne sera pas le cas grâce à un fonds de clôture de 2025 de 3,39 M€ qui nous permettra d'assurer le relais. 3,39 M€ alors qu'on perdra un an sur le remboursement de 3,2 M€ de recettes de TVA. Pas d'inquiétude donc sur le besoin d'emprunt 2026. Voilà pour les informations dont nous disposons et qui me paraissent utiles de porter à votre connaissance, puisque lorsque nous avons voté le budget le 5 janvier dernier, nous nous ne savions pas où nous allions atterrir.

Ce conseil est le 34^{ème} et dernier de cette mandature. Nous aurons ensemble adopté un peu plus de 1 500 délibérations, dont 96,2 % adoptées à l'unanimité des votants. Je tiens évidemment à vous remercier pour vos présences, votre disponibilité, votre intérêt pour ce que nous avons pu construire ensemble. Merci aussi pour la sérénité des échanges et le respect des débats. Ce conseil se conclura dans cette salle et hors de cette salle. Dans cette salle, je vous en informe, avec une question orale qui sera posée par notre collègue Philippe MERCIER, qui l'a déposée conformément à notre Règlement Intérieur. Elle portera sur la Maison de l'agglomération et bien évidemment, je donnerai tous les éléments de réponse utiles. Hors de cette salle, et je vous invite tous, bien sûr, à rester un peu, parce que je ne veux pas manquer de rendre hommage à ceux dont le mandat arrive à terme et qui ont servi, pour certains d'entre eux depuis de très nombreuses années, l'agglomération et ses débats. Merci donc par avance pour ce temps de convivialité que nous pourrions partager à l'issue de cette séance.

Mme la présidente ouvre la séance à 18h.

Mme la présidente aborde l'ordre du jour du conseil communautaire.

– 53 présents –

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communautaire du jeudi 18 décembre 2025 :

Mme la présidente soumet aux conseillers communautaires le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 18 décembre 2025.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communautaire du lundi 5 janvier 2026 :

Mme la présidente soumet aux conseillers communautaires le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 5 janvier 2026.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Délibérations présentées par Mme FELIX :

1. Convention de partenariat entre le Printemps de Bourges et Bourges Plus pour l'édition 2026

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'octroyer une subvention de 229 000 € à la SAS Printemps de Bourges pour la mise en œuvre des actions contribuant à l'attractivité et au rayonnement du territoire de l'Agglomération, ainsi qu'au renforcement des engagements en matière de développement durable et les principes d'égalité femmes-hommes, de diversité et d'inclusion sociale, dont le versement se fera selon les modalités suivantes :
 - 80 % du montant à la signature de la convention ;
 - 20 % restants après la tenue du festival.
- d'autoriser Mme la présidente ou son représentant à signer la convention avec la SAS le Printemps de Bourges, et les actes s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

Mme FELIX : *Ceci étant dit, nous passons à la première délibération qui est la convention de partenariat avec le Printemps de Bourges pour l'édition 2026. Elle reprend à peu près exactement les termes de la convention que nous avons passé l'an dernier avec le Printemps. L'engagement que nous avons auprès du Printemps est un engagement important et nous mettons un certain nombre de balises pour que nous retrouvions un certain nombre des préoccupations qui sont les nôtres pour notre territoire dans les termes de cette convention. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

2. Délibérations du bureau communautaire agissant par délégation du conseil communautaire. Compte-rendu depuis le conseil communautaire du 18 décembre 2025

Le conseil communautaire a décidé :

- de prendre acte des délibérations que le bureau communautaire a été amené à prendre depuis le dernier compte-rendu présenté lors de la séance du conseil communautaire du 18 décembre 2025.

Prend acte

Interventions :

Mme FELIX : *La 2^{ème} délibération est en fait un compte-rendu des décisions du bureau communautaire agissant par délégation du conseil depuis notre dernier conseil. Avez-vous des questions ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

3. Décisions de la présidente agissant par délégation du conseil communautaire : compte-rendu. Marchés conclus supérieurs ou égaux à 40 000 € HT et leurs avenants pour lesquels la décision consiste en la signature apposée sur le contrat ou l'avenant : information du conseil communautaire

Le conseil communautaire a décidé :

- de prendre acte des décisions prises par Mme la présidente depuis la date à laquelle le précédent compte-rendu, présenté lors de la séance du conseil communautaire du 18 décembre 2025, avait été arrêté.

Prend acte

Interventions :

Mme FELIX : *La suivante est celle de rendre compte des actes que j'ai pu prendre par délégation de votre conseil. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous en remercie. Je passe la parole à Richard BOUDET pour distribuer une manne absolument considérable qui nous arrive en sus de tout ce que je vous ai annoncé.*

Délibérations présentées par M. BOUDET : Finances et solidarités communautaires

4. Reversement aux communes membres d'une partie de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance affectée à Bourges Plus

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de valider et répartir, en 2026, le reversement aux communes membres du montant de la fraction de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance attribuée à Bourges Plus, au titre de l'année 2024.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. BOUDET : *Merci, Mme la présidente, je serai plus modéré dans la manne. C'est le reversement aux communes membres d'une partie de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance affectée à Bourges Plus, la TEITLD. Bourges Plus a perçu fin décembre une somme de 45 612 €, c'est une recette que nous n'attendions pas. C'est également une recette que beaucoup d'intercommunalités ont eu la surprise de percevoir fin 2025. Il s'avère que cette somme correspond au reversement d'une partie du produit de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance, taxe créée en loi de finances 2024 par un décret paru le 14 septembre 2025 au profit de l'agence de financement des infrastructures de transport en France. Comme son nom l'indique, cette taxe est payée par les entreprises de transport de longue distance. Le produit de cette taxe est évalué, pour notre pays, à 600 M€ malgré tout ; pour nous, c'est 45 612 €.*

Effectivement, une partie de cette taxe est reversée partiellement au niveau local. C'est ce qui explique que nous ayons perçu cette somme et conformément au texte, elle doit être partagée entre l'agglomération et les communes membres. Ce partage doit être acté par délibération du conseil communautaire dans les deux mois qui suivent la notification et c'est ce qui explique que nous proposons ce point au conseil de ce soir. La règle du partage est prévue par les textes. Il revient aux communes une part à proportion de la voirie sur lesquelles elles exercent leurs compétences, et revient à l'agglomération la part sur laquelle elle est compétente en matière de voirie. Il vous est donc proposé pour Bourges Plus le montant de 2 480 €, et pour les autres communes, le montant de 43 132 € en fonction des kilomètres de voirie. Dans la délibération, les montants sont signifiés commune par commune.

Mme FELIX : *Effectivement, la manne n'est pas considérable, c'est le moins que l'on puisse dire, mais je pense que c'est important de pouvoir répartir ce montant. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.*

Je vais repasser la parole à Richard BOUDET pour différentes délibérations portant sur la dotation intercommunale de solidarité aux communes, l'outil par lequel nous soutenons l'investissement dans les communes. Là aussi, un petit bilan : 129 délibérations sur ces fonds de concours depuis le début de ce mandat, 4 363 631 € sur la période 2021-2023, et sur une enveloppe de 4 575 000 € disponible sur la période 2024-2026, nous arriverons à la fin de ce Conseil à 1 821 000 € notifiés à ce jour, ce qui veut dire que les communes pourront encore disposer de montants relativement substantiels pour terminer cette période 2024-2026. Je rappelle que l'enveloppe avait été augmentée sur cette 2^{ème} période triennale passant de 4 500 000 € à 4 575 000 €, et qu'elle avait été enrichie d'enveloppes dédiées au tourisme à hauteur de 50 000 €, à l'accessibilité à hauteur de 100 000 €, et aux zones humides à hauteur de 22 000 €, enveloppes qui ont été inégalement sollicitées, mais qui, pour certaines d'entre elles, l'ont été très régulièrement. Voilà, j'avais envie de faire ce petit bilan devant vous pour montrer l'importance que nous accordons au soutien et à l'investissement des communes. Je vous passe la parole Richard.

5. Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes. Acquisition du mobilier et du remplacement des huisseries de l'école communale. Commune d'Arçay

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le versement à la commune d'Arçay d'une Dotation Intercommunale de Solidarité aux communes de 5 627,78 € pour le projet d'acquisition du mobilier et du remplacement des huisseries de l'école communale ;
- d'autoriser Mme la présidente ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la délibération.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. BOUDET : *Merci beaucoup. Cela concerne l'acquisition du mobilier et du remplacement des huisseries de l'école communale pour la commune d'Arçay. Le montant global est de 11 255,56 € et à parts égales pour Bourges Plus et pour la commune d'Arçay, c'est-à-dire 5 627,78 €.*

Mme FELIX : *Je ne vois pas de difficultés. Je vous remercie, délibération suivante.*

6. Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes. Aménagement de sécurité aux abords du collège Irène Joliot-Curie. Commune de Mehun-sur-Yèvre

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le versement à la commune de Mehun-sur-Yèvre d'une Dotation Intercommunale de Solidarité aux communes de 26 227,32 € pour l'aménagement de sécurité aux abords du collège Irène Joliot-Curie ;
- d'autoriser Mme la présidente ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la délibération.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. BOUDET : La délibération suivante concerne la commune de Mehun-sur-Yèvre, c'est l'aménagement de sécurité aux abords du collège Irène Joliot-Curie. Le montant total des travaux est de 119 161 € et la Communauté d'agglomération est appelée à participer à hauteur de 26 227,32 €, à même hauteur que la commune de Mehun.

Mme FELIX : Je ne vois pas de difficultés. Je vous remercie, délibération suivante.

7. Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes. Acquisition d'illuminations de Noël. Commune de Morthomiers

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le versement à la commune de Morthomiers d'une Dotation Intercommunale de Solidarité aux communes de 1 656,20 € pour son projet d'acquisition d'illuminations de Noël ;
- d'autoriser Mme la présidente ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la délibération.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. BOUDET : Pour la commune de Morthomiers, c'est l'acquisition d'illuminations de Noël pour un montant total de 3 312,40 €, répartis à parts égales entre la communauté d'agglomération et la commune de Morthomiers, c'est-à-dire 1 656,20 €.

Mme FELIX : Je ne vois pas de difficultés. Je vous remercie, délibération suivante.

8. Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes. Acquisition du mobilier pour les salles du conseil et des fêtes. Commune de Saint-Just

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le versement à la commune de Saint-Just d'une Dotation Intercommunale de Solidarité aux communes de 3 820 € pour le projet d'acquisition du mobilier pour les salles du conseil et des fêtes ;
- d'autoriser Mme la présidente ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la délibération.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. BOUDET : Pour la commune de Saint-Just, il s'agit d'acquisition du mobilier pour les salles du conseil et des fêtes, pour un montant total de mobilier de 7 640 €, répartis à parts égales entre Bourges Plus et la commune de Saint-Just c'est-à-dire 3 820 €.

Mme FELIX : Il n'y a pas de difficultés ?

M. GARCIA : Simplement pour vous dire que le mobilier pour la salle des fêtes, il s'agit du mobilier pour la restauration scolaire, et préciser que le mobilier de la salle du conseil municipal est du mobilier d'occasion. Je tiens juste à signaler que nous avons été vigilants sur le montant pour la salle du conseil et que nous avons privilégié l'économie circulaire.

Mme FELIX : Je disais que la sécurité des enfants est importante, mais leur alimentation et en conséquence leur santé, ça l'est aussi. On est donc ravi de participer à cela. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Délibération suivante.

9. Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes. Travaux de rénovation des bâtiments communaux. Commune de Saint-Michel-de-Volangis

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le versement à la commune de Saint-Michel-de-Volangis d'une Dotation Intercommunale de Solidarité aux communes de 20 501,57 € pour le projet de travaux de rénovation des bâtiments communaux ;
- d'autoriser Mme la présidente ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la délibération.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. BOUDET : Ce sont des travaux de rénovation des bâtiments communaux à Saint-Michel-de-Volangis, pour un montant total de 41 003,15 € répartis de façon équivalente entre Bourges Plus et la commune, c'est-à-dire à hauteur de 20 501,57 €.

Mme FELIX : Je ne vois pas de difficultés. Je vous remercie, délibération suivante.

10. Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes. Installation d'un équipement de vidéoprotection. Commune de Saint-Michel-de-Volangis

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le versement à la commune de Saint-Michel-de-Volangis d'une Dotation Intercommunale de Solidarité aux communes de 10 737,82 € pour le projet d'installation d'un équipement de vidéoprotection ;
- d'autoriser Mme la présidente ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la délibération.

Adopté à la majorité : 63 pour ; 1 abstention (Mme Catherine MENGUY).

Interventions :

M. BOUDET : Toujours pour la commune de Saint-Michel-de-Volangis, c'est l'installation d'un équipement de vidéoprotection pour un montant de 21 475,64 €, toujours à parts égales entre Bourges Plus et la commune c'est-à-dire 10 737,82 €.

Mme FELIX : Je ne vois pas de difficultés. Pardon, il y a une abstention. Très bien. Il n'y a pas de votes contre et les autres sont favorables. Je vous remercie. Délibération suivante.

11. Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes. Acquisition de matériel informatique pour l'école communale. Commune de Vorly

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le versement à la commune de Vorly d'une Dotation Intercommunale de Solidarité aux communes de 1 553 € pour le projet d'acquisition de matériel informatique pour l'école communale ;
- d'autoriser Mme la présidente ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la délibération.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. BOUDET : Cela concerne maintenant l'acquisition de matériel informatique pour l'école communale de Vorly, pour un montant de 3 106,71 €, répartis à parts égales entre Bourges Plus et la commune, c'est-à-dire 1 553 €.

Mme FELIX : Je ne vois pas de difficultés. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

12. Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes. Acquisition de matériel informatique pour la mairie. Commune de Vorly

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le versement à la commune de Vorly d'une Dotation Intercommunale de Solidarité aux communes de 1 193 € pour le projet d'acquisition de matériel informatique pour la mairie ;
- d'autoriser Mme la présidente ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la délibération.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. BOUDET : Toujours pour la commune de Vorly, ça concerne l'acquisition de matériel informatique pour l'Hôtel de Ville, pour un montant de 2 386,67 €, répartis de façon égale entre Bourges Plus et la commune de Vorly, c'est-à-dire 1 193 €.

Mme FELIX : Je ne vois pas de problème, je vous remercie. Délibération suivante.

13. Octroi d'une garantie d'emprunt à hauteur de 50 % en faveur de la SEM Territoria pour la réhabilitation du bâtiment 696 situé sur la ZAC Lahitolle à Bourges

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'accorder sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 351 000 € (deux millions trois cent cinquante et un mille euros) souscrit par la SEM Territoria, ci-après l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.
La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 175 500 € (un million cent soixante-quinze mille cinq cents euros) augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt. Ce Prêt constitué d'une Ligne de Prêt est destiné à financer la construction d'un campus sur la ZAC Lahitolle à Bourges.
- d'accorder pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- de s'engager pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Adopté à l'unanimité

Ne prend pas part au vote : Mme Irène FELIX, M. Yann GALUT, M. Richard BOUDET, M. Patrick BARNIER, Mme Christine CHEZE-DHO, M. Olivier CABRERA, M. Hugo LEFELLE et M. Franck BRETEAU.

Interventions :

Mme FELIX : Pour cette délibération, nous restons dans la salle, mais je transmets néanmoins la présidence, s'il l'accepte, à Jean-Louis SALAK. Se déportent : moi-même, Marie-Christine BAUDOIN, Christine CHEZE-DHO, Yann GALUT, Richard BOUDET, Patrick BARNIER, Olivier CABRERA, Hugo LEFELLE et Franck BRETEAU.

M. SALAK : Merci bien. Ce point concerne l'octroi d'une garantie d'emprunt à hauteur de 50 % en faveur de la SEM Territoria pour la réhabilitation du bâtiment 696 situé sur la ZAC Lahitolle à Bourges. Ce point avait déjà été débattu le 18 décembre lors de l'avant-dernier conseil communautaire. Je vous l'avais présenté, il avait été voté à l'unanimité. Par contre, il comportait malheureusement une faute de frappe dans la conversion en lettres du montant total du prêt, ainsi que du montant de la garantie accordée par Bourges Plus, c'est-à-dire que la somme de 2 351 000 € se retrouvait sous forme de lettres à deux millions trois cent cinquante et un euros, donc un delta de 350 649 €, et la somme de 1 175 500 € se retrouvait écrite sous la forme d'un million cent soixante-quinze euros, donc avec un delta de 175 325 €. La Caisse des Dépôts a donc bien sûr contacté l'agglomération et a souhaité qu'une correction soit faite, ce qui était normal, et qu'une nouvelle délibération soit réalisée. Cela est donc le cas aujourd'hui. Mises à part ces deux corrections, le point qui est présenté est exactement le même que celui dont nous avons délibéré au mois de décembre.

Il vous est donc demandé d'accorder la garantie à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 351 000 € souscrit par la SEM Territoria ci-après l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et de Consignation. La garantie de la collectivité est d'accorder à hauteur de la somme en principal de 1 175 500 €, c'est bien écrit en lettres, augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt. Et d'accorder pour la durée totale du contrat de prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre recommandée à la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement. Et d'accorder la garantie Bourges Plus pour la durée du contrat de prêt à délibérer en cas de besoin de ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Mme FELIX : Je reprends la présidence pour passer immédiatement la parole à Gérard SANTOSUOSSO sur un avenant au contrat de Ville-Centre avec le département.

- 53 présents -

Mme FELIX reprend la présidence

Délibérations présentées par M. SANTOSUOSSO : Contractualisations et Santé

14. Contrat de Ville Centre 2022-2026. Avenant n° 2 de prorogation au Contrat de Ville-Centre 2022-2028

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver l'avenant n° 2 au Contrat de Ville Centre 2022-2028 ;
- d'autoriser Mme la présidente ou son représentant à signer l'avenant n° 2 se rapportant à cette délibération.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. SANTOSUOSSO : *Merci, Mme la présidente. Nous avons signé avec le département une convention qui nous liait pour l'aménagement d'un certain nombre de communes qui étaient dites Ville-Centre c'est-à-dire Bourges Plus, Bourges, Saint-Doulchard, Mehun-sur-Yèvre, Saint-Germain-du-Puy et Trouy. Cette convention nous liait de 2022 à 2026 sur un certain nombre de projets structurants que nous avons souhaité ensemble. La somme globale n'est pas modifiée, autour de 6 M€. La répartition n'est pas modifiée non plus. Par contre, par courrier d'octobre 2025, le conseil départemental a souhaité proroger cette période en 2027, même en 2028 : 2027 pour les engagements des travaux et 2028 pour le dépôt définitif des demandes de subventions. La délibération qui doit être prise dans la même forme au niveau de l'agglomération, mais aussi au niveau des communes concernées, porte sur la prolongation au-delà de 2026, c'est-à-dire 2022-2028, des accords qui avaient été initialement signés. Il vous est demandé d'accepter d'approuver cette décision.*

Mme FELIX : *Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. C'est de l'argent qui rentrera un jour. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. J'ai plaisir à passer la parole à Patrick BARNIER sur un ensemble de délibérations concernant l'enseignement supérieur et notamment la première d'entre elles qui est le résultat d'un gros travail que nous avons conduit ensemble avec les services et avec nos partenaires. Je laisse Patrick vous la présenter.*

Délibérations présentées par M. BARNIER : Enseignement supérieur, recherche et transferts de technologies

15. Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche, de l'Innovation et de la Vie Étudiante (SLESRI)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation – Vie Étudiante ;
- d'autoriser la Mme la présidente, ou son représentant, à signer tout document relatif à la délibération.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. BARNIER : *Cette première délibération concernant l'enseignement supérieur est l'approbation du Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche, de l'Innovation et de la Vie Étudiante, le SLESRI. Ce document présente l'ambition, la stratégie de l'agglomération en matière d'enseignement supérieur. Comme vous le savez, l'enseignement supérieur est avant tout une compétence d'État. Au niveau des communautés territoriales, c'est la région qui est chef de file. Pour autant, chaque agglomération peut affirmer ses ambitions sur son territoire et pour le moins, décliner par des actions, l'ambition que la région a en matière d'enseignement supérieur. Vous avez, sur votre table, un document qui reprend ce schéma de manière très détaillée. Ce qu'il faut savoir, et c'est ce que disait la présidente, c'est que ce schéma a été discuté avec les acteurs de l'enseignement supérieur qui ont été amenés à l'amender, en tout cas à en approuver le contenu. Cela a été présenté le 15 décembre, si je ne me trompe pas, lors de la conférence de l'enseignement supérieur où nous réunissions tous les acteurs de l'enseignement supérieur de notre agglomération, avec le président de l'Université d'Orléans, la représentante de la région, le représentant de l'État également. Cela a permis d'affirmer notre ambition en matière d'enseignement supérieur.*

Je ne vais pas aller dans le détail de ce document. On reprend bien sûr les ambitions de la région, mais on a défini pour notre agglomération cinq défis majeurs que je vais tout de même vous citer :

– Défi n° 1, c'est le financement de l'enseignement supérieur et le maillage territorial. Vous verrez, dans une délibération qui suit, que l'on apporte souvent du financement à l'enseignement supérieur, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

– Défi n° 2, c'est le défi démographique. Vous savez que nous sommes un département qui connaît une baisse démographique et il est important de prendre en compte ce défi, et surtout d'attirer des étudiants venant hors de notre département, dans notre agglomération.

– Défi n° 3, l'urgence santé. Je n'ai pas besoin de détailler, vous connaissez tous les enjeux en la matière et en particulier pour la formation de médecins.

– Défi n° 4, répondre aux enjeux de la Capitale européenne en 2028. Cela concerne l'enseignement supérieur et tout particulièrement l'École Nationale Supérieure des arts de Bourges.

– Défi n° 5, enfin un territoire de défense. Il faut que notre enseignement supérieur puisse répondre aux besoins de notre territoire pour ces industries de la défense qui sont en pleine évolution, en pleine progression et notre enseignement supérieur doit aussi être capable de répondre à ces besoins.

Voilà pour les grandes lignes, pour tracer le contenu de ce schéma. Je suis prêt à répondre à vos questions et je vous invite surtout à le lire dans le détail parce que je pense qu'il montre bien l'ambition de notre territoire en matière d'enseignement supérieur. C'est un sujet qui, il faut bien le dire, recueille toujours le consensus de tous, de toutes les collectivités. Il est important que notre territoire travaille, je dirais, la main dans la main sur ce sujet de l'enseignement supérieur.

Mme FELIX : *Merci. M. LEFELLE.*

M. LEFELLE : *Merci. J'ai trouvé qu'il y avait plusieurs points qui méritaient d'être soulignés en complément de ce que Patrick a fait. Tout ce qui était développé sur la question de la soutenabilité du modèle décentralisé de l'enseignement supérieur est une vraie question parce qu'au fur et à mesure, cette présence de l'université dans*

tous les territoires, et chez nous celle d'Orléans, fait peser à chaque formation la question de combien est-ce que le territoire va être appelé à financer pour garantir la présence, pour l'arrivée de nouvelles formations ? Or, ce n'est quand même pas notre compétence théorique de faire cela, ça a toujours été fait, mais plus l'état se resserre pour les collectivités – on peut parler du département, on y était il y a quelques – plus ce modèle-là interroge et, le jour où les collectivités n'auront plus les moyens de faire ça, que se passera-t-il ? Aurons-nous les territoires un peu riches qui auront encore une présence, et ceux qui auront été en difficulté ne l'auront plus parce qu'ils ne pourront plus verser aux universités de référence la somme attendue ?

Je pense qu'il y a là un enjeu presque démocratique de dire que ce n'est pas possible qu'à terme, ce développement territorial de l'université repose sur la capacité des collectivités à le financer. C'est une compétence de l'État et c'est l'État qui doit donner les moyens à ces universités d'assurer une présence territoriale. C'est un enjeu d'aménagement de territoire qui doit être pris en compte et je trouve que c'est bien que, dans les premiers points du schéma, cela soit rappelé comme une alerte pour le développement à venir.

Le 2^{ème} point que je trouve très bien, c'est qu'il y a tout de même un gros focus sur la vie étudiante. Et pourquoi c'est intéressant ? Parce qu'être étudiant à Bourges, il y a finalement deux filières : soit ce sont des étudiants du territoire, ces gens-là ont choisi leur formation, soit parce qu'ils étaient présents localement, soit parce qu'elle leur plaît, soit pour des raisons économiques, ils ont donc fait un choix de proximité. Il faut, pour cela, que ce ne soit pas un choix par défaut, il faut que vivre à Bourges en tant qu'étudiant soit un élément dans lequel on a autant de possibilités de loisirs, de culture, de sport, que dans de grandes métropoles. La 2^{ème} filière, c'est attirer les gens de l'extérieur, ça a toujours été le double défi. Et moi, j'ai toujours défendu l'idée que l'on ne peut pas forcément souhaiter que les jeunes du Cher fassent leurs études à Bourges. Ceux qui le veulent doivent pouvoir le faire, mais il faut aussi que nos jeunes puissent aller ailleurs et il faut impérativement que l'on arrive à attirer des jeunes d'autres territoires chez nous, et cet échange-là, on sait qu'il est particulièrement difficile à tenir. Je pense qu'en appuyant sur la vie étudiante, on a là un vrai levier. En tous cas, moi j'ai envie de croire qu'il peut être utile.

Je m'étais aussi noté le lien avec Bourges 2028, ça fait un peu le lien avec la vie étudiante, c'est-à-dire qu'il va y avoir un moment de focus national, européen, sur notre territoire. Il va donc y avoir l'année 2028 et on parle après de la question de l'héritage. Mais c'est vrai que l'image que l'on va renvoyer de notre territoire à ce moment-là peut être un peu impliquée pour dire que finalement, on peut gagner en attractivité y compris étudiante. Alors, il y a bien évidemment l'École des Beaux-Arts, elle va être en premier plan, mais il y a d'autres écoles qui vont gagner des partenariats, etc. Et je pense que ces trois éléments-là peuvent permettre – je le vois depuis que je suis engagé dans la vie publique – la barre des 5 000, c'est toujours l'objectif que l'on se fixe. Et à mesure que l'on avance, il manque toujours un dernier petit truc pour y arriver et je pense que dans ce schéma, il y a pas mal de pistes pour l'atteindre.

J'ai trouvé que la lecture était hyper intéressante, j'ai repris quelques notes parce que vous me disiez que c'était bien d'intervenir. C'est important comme thématique, elle fait plutôt consensus, il faut que l'on ait les moyens de le faire, chacun dans ses compétences. Il faut que les étudiants aient envie de venir, aient envie de rester. Du coup, la question de la première année d'études en santé est une bonne question, est-ce que ça permet de faire revenir des gens sur le territoire pour se soigner ? C'est hyper important. Puis, il faut utiliser les grands événements, le Printemps de Bourges, Bourges 2028 comme des accélérateurs pour attirer de nouveaux étudiants. C'est tout ce que j'ai retenu et je voulais quand même dire qu'il y avait un bon boulot de fait, on sent que les étudiants, s'ils sont impliqués, ça se voit dans le document et c'est très positif.

Mme FELIX : M. SANTOSUOSSO.

M. SANTOSUOSSO : J'aimerais qu'on apporte une attention particulière sur l'accessibilité de l'enseignement supérieur à nos compagnes féminines qui sont un petit peu en retrait par rapport au masculin sur presque toutes les branches de l'enseignement supérieur, pour x raisons historiques, sociales, économiques, financières évidemment. Il faut que l'on travaille sur ce sujet-là puisque nous avons aussi abordé déjà sur d'autres thèmes, l'égalité entre les hommes et les femmes. Ça serait un travail très intéressant à faire pour les années à venir.

Mme FELIX : Merci. Mme BESSARD.

Mme BESSARD : Je voulais également vous remercier pour la qualité de ce document dans lequel j'ai été heureuse de retrouver le pôle formation sanitaire et sociale de Bourges qui est souvent oublié, comme pas considéré dans l'enseignement supérieur, alors que l'on y forme bien des étudiants et des étudiantes, et majoritairement des filles puisque ce sont dans les secteurs des formations paramédicales et du travail social, des secteurs très, très féminisés où les garçons ont évidemment toute leur place et on aimerait bien qu'ils rejoignent ces filières. J'ai été heureuse aussi de voir que l'effort de la région à augmenter les quotas dans ces filières est bien précisé, puisque nous avons besoin de professionnels de santé, nous avons besoin de médecins, mais nous avons aussi besoin d'infirmiers et d'infirmières, d'éducateurs spécialisés, d'ergothérapeutes.

Le projet immobilier est également évoqué, l'extension du bâtiment qui appartient au conseil départemental. Je fais le lien avec les propos d'Hugo LEFELLE puisque sur ce sujet comme bien d'autres, il est à noter l'absence de l'État dans le financement du projet immobilier. Quand l'État a transféré la compétence aux régions sur les formations sanitaires et sociales, sur le financement des formations sanitaires et sociales, rien n'a été prévu s'agissant de l'immobilier et ce sont bien les collectivités qui se mettent autour de la table et qui trouvent des solutions parce que quand on augmente les effectifs, il faut pouvoir accueillir les étudiants, et il faut pouvoir accueillir les formateurs et les formatrices. Et dans ce territoire, à Vierzon comme à Bourges, en tous cas sur le pôle formation sanitaire et sociale, les collectivités ont fait le travail. Maintenant, on a hâte que le projet voie le jour parce que l'on a continué d'augmenter les quotas, mais les étudiants sont à l'étroit et ça devient très, très tendu. Merci.

Mme FELIX : Merci aux uns et aux autres, merci à Patrick. Juste quelques mots en réaction. D'abord, sur la question du financement de l'enseignement supérieur, j'entendais - je ne sais plus si c'est ce matin ou hier à la radio en me levant - un propos sur le problème des universités. Malheureusement, c'est une question qui concerne y compris quelques très grosses universités – je crois qu'il s'agissait de celle de Bordeaux, mais je ne sais plus très bien laquelle – qui sont aujourd'hui en difficulté. Le modèle de l'autonomie financière des universités a conduit clairement à une forme de mise en retrait de la part de l'État et ça percute aujourd'hui l'enseignement supérieur

dans tout le pays, mais c'est vrai que ça percute particulièrement dans les villes moyennes où en fait, le financement par le tissu économique est nécessairement plus fragile que celui que l'on a dans les métropoles.

Donc oui, c'est une question de fond. Néanmoins, nous avons la chance, et nous le rappelons régulièrement avec Patrick, d'avoir une université d'Orléans qui est structurellement multipolaire d'implantation, c'est une université à antennes et c'est donc une chance qu'il faut que l'on arrive à faire fructifier.

Juste pour conclure et sans vouloir alourdir le débat, ce document - mais Patrick BARNIER l'a parfaitement dit - c'est à la fois une feuille de route quand on est en compétence, notamment sur les questions de vie étudiante parce que là on est beaucoup plus proche de ce que l'on est en mesure de faire sur un certain nombre de sujets, mais c'est aussi un document de négociation. C'est un document qui pose ce que nous attendons de la part de ceux qui sont plus en responsabilité que nous. Bien sûr les établissements d'enseignement supérieur eux-mêmes, mais aussi et surtout la région pour une part, qui est un partenaire extrêmement agréable sur ce sujet-là, et l'État. C'est un document qui dit la parole d'un territoire. Je crois que c'est important de penser notre agglomération dans ces termes-là. Notre agglomération est là pour agir dans son domaine et dans son champ de compétence, mais elle est aussi là pour porter les transformations d'un territoire, pour porter les intérêts d'un territoire et donc être en dialogue permanent avec les uns et les autres. Je faisais référence à la signature que l'on a eue avec l'Agence de l'eau ce matin, c'est la même chose, c'est-à-dire qu'en fait, on porte un intérêt territorial au-delà de porter notre capacité à agir.

Patrick, voulez-vous dire un mot pour conclure ? Non ? Alors écoutez, je mets ce schéma d'enseignement supérieur aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie. Je vous passe la parole pour la délibération suivante.

16. Complexe sportif Lahitolle. Règlement intérieur

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le règlement intérieur du complexe sportif Lahitolle ;
- d'autoriser, Mme la présidente ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. BARNIER : *Ce sont quatre délibérations qui concernent le complexe sportif Lahitolle. C'est aussi une illustration du schéma local et de l'engagement des collectivités pour disposer d'un complexe sportif pour les étudiants, pour l'enseignement supérieur, étant entendu que c'est un investissement entièrement financé par les collectivités, Bourges Plus, maître d'ouvrage, avec une contribution de financement de la région de 2 M€, le département de 1 M€, et l'agglomération, ça devait être 1 M€ au départ et c'est passé à 1,7 M€ HT, je crois, de mémoire. Voilà, cela montre que les collectivités ont souvent besoin de mettre la main à la poche pour le développement de l'enseignement supérieur.*

Ce complexe sportif arrive à la fin de sa construction, vous avez pu le voir à Lahitolle, je pense qu'il devrait pouvoir être terminé et disponible pour son utilisation au printemps. Vous me direz, le printemps, ça va jusqu'à fin juin donc bon, ce sera peut-être un peu plus tôt, mais je ne vais pas être trop précis. Pour autant, il ne vous a pas échappé que c'est notre dernier conseil communautaire et il y avait peut-être une certaine urgence quand même à passer ces délibérations de telle sorte que quand la gymnase, enfin le complexe sportif pardon, parce que c'est plus qu'un gymnase, est disponible, il puisse être utilisé.

Alors, il y a quatre délibérations. La première, c'est un Règlement Intérieur qui définit le fonctionnement des gymnases. La 2^{ème}, c'est une convention de mise à disposition de services de la Ville de Bourges, parce que nous avons considéré que la façon la plus simple de gérer ce complexe sportif, c'est de faire appel aux compétences qui existent à la Ville de Bourges ; cela nous semblait inutile de créer une structure propre à l'agglomération, donc l'agglomération garde bien sûr le pilotage de ce complexe sportif, savoir à qui il doit être destiné, comment il est utilisé, mais on s'appuie sur des services de la Ville de Bourges qui gèrent les gymnases et qui ont les compétences pour le faire. C'est donc une convention de mise à disposition de services de la Ville de Bourges. Ensuite, il y a une convention d'occupation, c'est ce qui permettra de définir les conditions pour chaque utilisateur, de comment utiliser le gymnase. Enfin, on a mis une tarification horaire ou autre pour l'utilisation de ce complexe sportif. Voilà, ce sont les quatre délibérations.

On commence par la première concernant le Règlement Intérieur. Je pense que ça reprend beaucoup de choses qui existent dans les gymnases de Bourges. Je ne vais peut-être pas trop détailler, en tous cas on vous propose de valider ce Règlement Intérieur qui définit les grandes règles d'accès à ce complexe sportif, à tous points de vue. Y a-t-il des questions particulières ?

Mme FELIX : *Je n'en vois pas. Oui, Renaud METTRE ?*

M. METTRE : *Simplement pour dire un mot sur cette délibération-là, en tête de l'ensemble des délibérations sur ce gymnase. On se félicite bien sûr pour l'agglomération de Bourges, et pour Bourges, et pour les étudiantes et les étudiants de Bourges d'avoir ce complexe qui est très attendu, un dojo, un gymnase, une salle de musculation, un espace de vie complet. Le service des sports de la Ville de Bourges est fier, en tous cas, et je remercie sa direction, et tous les services de la Ville de Bourges qui ont travaillé en parfaite collaboration avec les services de l'agglomération pour traiter ce dossier sur tous ces éléments de gestion, de tarification, d'organisation. Je les en remercie grandement, c'est un bel ouvrage qui est très structurant pour notre territoire. Merci.*

Mme FELIX : *Merci. Je vous en prie, Richard.*

M. BOUDET : De ce que je comprends, en fait, c'est qu'il y a une double gouvernance entre Bourges Plus et la Ville de Bourges, sur les plannings de réservation. Au niveau de Bourges Plus, nous allons gérer tout ce qui concerne l'enseignement supérieur, les filières techniques professionnelles, ainsi que les associations étudiantes.

M. BARNIER : En priorité.

M. BOUDET : En priorité, mais ça va être géré par quel service, en fait ?

Mme FELIX : C'est l'enseignement supérieur. Enfin, les choix de l'agglomération seront portés sur l'enseignement supérieur.

M. BARNIER : L'idée, c'est que le complexe est d'abord fait pour l'enseignement supérieur, les étudiants, c'est d'ailleurs marqué dans les délibérations, l'ordre de priorité. L'objectif, quand même, c'est que ce complexe sportif qui est payé par les collectivités puisse être utilisé au maximum. Il se trouve que son objectif principal, c'est l'enseignement supérieur, les étudiants, la jeunesse, voilà. Après, on a mis d'autres utilisations possibles, il y aura forcément des demandes, j'imagine, car les besoins sont importants. Après, les priorités d'utilisation du complexe sportif, c'est l'agglomération qui le définira, c'est le propriétaire du complexe.

Mme FELIX : En fait, la délibération la plus importante, dans toutes celles-là, c'est la dernière. Les autres, ce sont des délibérations techniques. La délibération la plus importante, c'est la 4^{ème}, c'est celle qui dit l'ordre de priorité dans l'affectation des créneaux et ça, c'est vous, c'est notre conseil communautaire qui va en décider. Elle dit aussi la tarification qui n'est pas la même selon les différents utilisateurs. La philosophie qui domine là-dedans, c'est que nous voulons que ce gymnase ait prioritairement une vocation universitaire, cela veut dire pour les établissements universitaires dans le cadre de leur maquette pédagogique, dans le cadre de l'enseignement sportif universitaire, mais aussi pour les associations étudiantes qui voudraient pouvoir en bénéficier et auxquelles on accorde un tarif très particulier, très privilégié.

Ensuite, on décline un certain nombre d'autres utilisateurs parmi lesquels ceux qui sont très proches de Lahitolle et qui sont aussi des établissements publics, les écoles militaires de Bourges et notamment l'école militaire technique... Je ne sais plus comment elle s'appelle, c'est le lycée professionnel technique des établissements militaires d'une part, et Orphéopolis d'autre part. Ensuite viennent les autres utilisateurs. Si vous voulez, cette hiérarchie c'est vous qui allez en délibérer, cet ordre de priorité c'est vous qui allez en délibérer, et c'est la direction de l'économie et de l'enseignement supérieur, donc le service de l'enseignement supérieur de Bourges Plus, qui assurera le suivi en lien avec nos interlocuteurs.

Ensuite, quand il va s'agir très concrètement de la gestion, je dirais les mains dans le cambouis au quotidien, on passe le relais à la Ville de Bourges qui va utiliser ses savoir-faire et compétences pour gérer tout ça. Mais effectivement, la délibération qui donne sens à l'ensemble, celle qui réaffirme la vocation universitaire de ce complexe, c'est la 4^{ème}. Je propose de mettre aux voix le Règlement Intérieur. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

17. Complexe sportif Lahitolle. Gestion du dispositif : convention de mise à disposition de services

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de personnel entre la Ville de Bourges et la Communauté d'Agglomération Bourges Plus ;
- d'autoriser Mme la présidente ou son représentant, à signer tout document relatif à la délibération.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

Mme FELIX : La 2^{ème} délibération, c'est la mise à disposition de services de la Ville au bénéfice de l'agglomération. En fait, ce sont les services de la Ville, mais ils travaillent sous l'autorité de l'agglomération quand ils travaillent pour nous. On a souvent ça entre eux et nous. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

18. Complexe sportif Lahitolle. Convention d'occupation

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention d'occupation type pour le complexe sportif Lahitolle ;
- d'autoriser Mme la présidente ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

Mme FELIX : La 3^{ème} délibération, c'est la convention-type d'occupation, celle que nous allons proposer aux différents occupants. On est toujours dans des documents très administratifs. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

19. Complexe sportif Lahitolle. Tarifs 2026

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les tarifs 2026-2027 (période scolaire) pour l'occupation du complexe sportif Lahitolle ;
- d'autoriser Mme la présidente ou son représentant, à signer tout document relatif à la délibération.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

Mme FELIX : La 4^{ème} délibération, avec les tarifs, est celle qui permet de voir les priorités, il y a un ordre de priorité que nous donnons aux usagers. Il y a des tarifs, et nous mettons des tarifs privilégiés aux associations étudiantes et à la Mission Locale avec lesquelles nous sommes en relation, mais aussi au Comité des Œuvres Sociales et Culturelles de nos agents, et au CIAS qui pourrait l'utiliser pour du sport santé à destination des personnes âgées dans le cadre du Centre de Ressources Territorial. Pour le reste, on a une grille qui est très inspirée de celle de la Ville de Bourges, un peu rehaussée parce que nous pensons que nous avons le plus beau complexe sportif de la ville, il est tout neuf – je le dis avec le sourire – et il mérite d'avoir un tarif au niveau. Bien sûr, pour les manifestations commerciales, les tarifs sont plus élevés. Oui, je vous en prie.

M. GARCIA : Mme la présidente, j'entends « le plus beau complexe de la ville », mais il faudrait que nous disions « de l'agglomération », parce que le complexe appartient à l'ensemble des communes de l'agglomération, parce que l'on y participe tous indirectement. Ce n'est donc pas quelque chose qui appartient simplement à la ville. Je voudrais revenir sur une chose, soyons bien clairs là-dessus, c'est que ce sont bien des agents de la Ville de Bourges qui vont assurer la gestion du planning d'occupation, clairement, du complexe ?

Mme FELIX : Non, sous l'autorité de l'agglomération, c'est-à-dire que c'est la direction de l'enseignement supérieur qui négociera. Mais ce sont des questions qui auraient pu être abordées en bureau, Messieurs les membres du Bureau. C'est la direction de l'enseignement supérieur qui assure le lien avec les établissements d'enseignement supérieur. C'est nous qui assurons le lien avec les établissements d'enseignement supérieur, c'est nous qui définissons les plannings, mais le logiciel, c'est la ville qui l'a. Et pour rebondir sur votre marque, Stéphane, vous verrez qu'en matière de tarification, on est bien sur un périmètre agglomération, puisque ce sont bien les écoles primaires, collèges et lycées de l'agglomération... Alors, vous me direz que des lycées, dans l'agglomération, il n'y en a guère qu'à Bourges, mais les collèges, il n'y en a pas qu'à Bourges. Et les écoles primaires, il y en a évidemment bien au-delà. Il y a également les associations sportives de l'agglomération qui sont concernées et qui bénéficient d'un même tarif. On a donc bien cette mise en perspective communautaire. Voilà ne soyez donc pas inquiet. M. GALUT.

M. GALUT : Merci, collègue, de poser cette question, elle est totalement légitime. Pour être très clair, d'après ce que j'ai cru comprendre dès le départ, ce n'est pas le maire adjoint au sport de Bourges qui validera les demandes de créneaux. Il peut y avoir une association sportive de Saint-Doulchard, de Saint-Germain-du-Puy, de chez vous, qui écrit, et c'est la direction enseignement supérieur qui recevra les lettres. Alors, il faudra peut-être un vice-président de référence, mais ce n'est pas le maire adjoint, quel qu'il soit dans les semaines qui viennent, de Bourges, qui dira : « je prends cette association, je prends cette association, je prends cette association. »

Ça, j'ai l'impression qu'il faut que l'on se le dise entre nous. Nous, nous sommes techniquement sous la responsabilité du directeur, de l'agglomération. Voilà, c'est ce que j'ai cru comprendre, et il faut que ce soit très clair pour, entre guillemets, rassurer les collègues. C'est totalement légitime, ce n'est pas une annexe.

Actuellement, c'est Renaud METTRE qui s'occupe de ça, c'est sous sa responsabilité, mais ce ne sera pas lui qui aura la vision des demandes et des choix entre différentes associations, les créneaux, parce qu'on on sait très bien que... On a des associations qui viennent nous voir à la mairie pour dire, comme chez toi. Moi, j'ai bien compris que nous, on n'a pas, entre guillemets, le pouvoir politique sur ces créneaux-là. Le pouvoir politique, c'est la direction de l'enseignement supérieur. Dans le schéma actuel, ça serait M. le vice-président Patrick BARNIER qui choisirait entre telle association, telle association, telle association. Voilà ce que je veux préciser, cela vous paraît-il clair ? Parce qu'en plus, ça n'a jamais été dans la négociation, il n'a jamais été demandé à ce que ce soit nous qui prenions la décision parce que ce bâtiment nous appartient collectivement et n'appartient pas à la Ville de Bourges.

Et peut-être une remarque sur un autre sujet : étant un peu habitué à ce qu'il se passe à Bourges, les tarifs qui sont annoncés me paraissent assez importants. Celles et ceux qui seront en responsabilité dans les mois qui viennent auront peut-être à regarder les tarifs à l'usage. Je le dis de manière très transparente, parce que 15 € l'heure... Voilà, c'est un super bâtiment, que les choses soient très claires, mais il faudra peut-être avoir une nouvelle discussion sur les tarifs à l'usage. On ne sait pas comment un bâtiment va vivre. Je parle en dehors des priorités qui sont pour nos étudiants et pour nos établissements. Mais pour la petite association de Bourges, de Saint-Just, 15 € de l'heure, il faut se poser la question du tarif.

M. BOUDET : Merci, Yann. Moi, je n'étais pas du tout inquiet par rapport à l'équité, merci Renaud d'avoir travaillé sur ce dossier. Ensuite, j'ai été surpris, vous avez des tarifs de location de gymnase pour vos associations sportives de la Ville de Bourges ? Il n'y en a pas ? Comme moi, à Saint-Doulchard ? C'est pour ça que je suis surpris.

Mme FELIX : Alors, je crois qu'il faut rappeler le cadre. L'agglomération n'a pas de compétences en matière sportive. L'agglomération ne devrait jamais avoir un gymnase puisqu'elle n'a pas de compétence en la matière. L'agglomération a, en revanche, une compétence dans le domaine de l'enseignement supérieur. Et c'est parce qu'elle a une compétence dans le domaine de l'enseignement supérieur, qu'elle a endossé la construction de ce gymnase. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle c'est Patrick qui présente la délibération ! Tout ça a quand même un peu de cohérence.

Dans le champ de l'enseignement supérieur, nous dialoguons avec les établissements, ça a été construit avec eux. Au départ, c'était l'INSA d'ailleurs, pour l'anecdote. Au départ, l'INSA avait un besoin absolument énorme, allait utiliser tous les créneaux, ce n'était pas assez, etc. Finalement, au fur et à mesure du temps, on revient à des

choses plus raisonnables. L'INSA, l'université, potentiellement d'autres établissements d'enseignement supérieur, pourquoi pas dans les formations sanitaires et sociales ou tout autres, viennent en premier, leurs associations sportives. Sommes-nous en compétence pour les associations sportives étudiantes ? On peut juger que oui, au nom du schéma d'enseignement supérieur que nous venons d'adopter, et au nom de la vie étudiante. Il est donc cohérent d'avoir, dans le domaine de l'enseignement supérieur, une tarification qui, finalement, engage la collectivité sur un de ses champs de compétence. Est-ce que nous sommes compétents en matière de vie sportive ? La réponse est non. C'est une compétence des communes. Cela nous met donc dans une situation, par rapport à ce que serait un gymnase communal, différente.

Aujourd'hui, nous proposons à des associations avec lesquelles nous ne sommes pas en responsabilité de dialogue, de compétences, une tarification qui reprend celle de la ville Bourges, mais effectivement pas pour les associations de Bourges, mais pour les tiers. Voilà, j'ai envie de dire : « On verra. » Ce qui compte, c'est que pour les établissements d'enseignement supérieur... D'ailleurs, si nous arrivons à ouvrir au cours du printemps et si c'est le début plutôt que la fin du printemps, c'est avec les seuls établissements universitaires, on avait même dit que ce serait peut-être qu'avec l'INSA qu'on démarrerait pour voir les créneaux dont ils ont besoin, pour, j'allais dire, « essuyer les plâtres », pour dire les choses un peu trivialement. Ensuite, on va avoir une année pleine, comment tout ça se régule. Puis, s'il reste des créneaux, un peu, beaucoup ou pas du tout. Puis, il sera toujours temps de faire un bilan, d'ajuster, de corriger. Je veux dire, on teste aussi quelque chose.

Je pense qu'on va être sollicités. Si je vous ai parlé des établissements militaires, c'est parce que je pense qu'on pourrait être sollicités. Puis, on est vraiment tout près de chez eux, donc pour eux c'est facile d'emmener des jeunes gens, jeunes filles sur ce site. Puis, j'avoue ne pas avoir pensé à Orphéopolis, mais lors de la visite du ministre de l'Intérieur, je me suis demandé si on le leur avait demandé, et on ne leur avait pas demandé. Nous allons donc leur proposer aussi, s'ils ont besoin d'utiliser ces créneaux-là. Voilà. Mme BESSARD, puis Patrick BARNIER.

Mme BESSARD : J'ai peut-être raté une étape, mais il me semblait que ce futur complexe avait été nommé d'un nom de femme, Sofia CORRADI, et je trouve dommage que d'emblée, on ne prenne pas l'habitude dans les documents référant à ce complexe sportif, de le nommer par le nom qui lui a été donné. En effet, quand on renomme des équipements, quand on nomme des équipements par des noms de femmes, l'objectif est bien de lutter contre l'invisibilité des femmes, et si on veut s'approprier ce nom aussi, je pense utile que les documents le nomment.

Mme FELIX : Tu as parfaitement raison, autant pour nous, on n'a pas été vigilants. Patrick, je te redonne la parole.

M. BARNIER : Sur ce point-là, je me demande s'il n'y a pas eu une délibération du conseil municipal préalable, qui a été antérieure au nom qui a été donné au gymnase. C'est peut-être pour excuser les services de ne pas avoir mis le nom qu'on a donné à ce gymnase. C'était juste pour compléter et d'ailleurs, la présidente l'a dit, moi qui ai vécu un peu ce projet depuis quasiment le début, et je vois Joël ALLAIN, qui n'est pas très loin, quand il était directeur de l'ENSIB, la construction d'un gymnase ou d'un complexe sportif, ça faisait partie du cahier des charges pour la création d'un INSA à Bourges et à Blois. Effectivement, le CPER de l'époque ne pouvait pas financer le gymnase, il a demandé aux trois collectivités, région, département et agglomération, de financer le projet. Voilà, c'est comme ça que c'est fait.

Dans les mandats précédents, il était prévu que nous soyons maîtres d'ouvrage, on construit et on donne le complexe sportif, clés en main, à l'INSA et il s'en débrouille. En plus, on devait le construire sur le site de l'INSA. Il se trouve que le complexe n'ayant pas été fait tout de suite, les choses ont évolué et progressivement, il est apparu plus judicieux, dès lors qu'on a commencé à voir que l'INSA n'avait pas besoin d'un gymnase à 100 %, et au fur et à mesure que l'on parlait du coût, ils sont passés de 100 à 110, 50, et je crois même qu'aujourd'hui, ils sont à moins de 50, à 30 % d'occupation du site.

À un moment, et c'était mon point de vue, il a fallu se dire que c'était quand même dommage que les collectivités financent un projet à 100 % et que finalement on le donne à celui qui va peut-être l'utiliser même pas la moitié du temps, qu'il est donc dans l'intérêt collectif que ce complexe sportif serve d'abord à l'enseignement supérieur. Le cahier des charges de l'INSA, on le remplit un petit peu, avec un peu de retard, mais on le remplit, et je pense que c'est important par rapport à ce qui a été dit tout à l'heure, par rapport à l'attractivité pour les étudiants, il est important que les étudiants puissent faire du sport au travers de leurs associations sportives et que l'accès leur soit gratuit. Si vous avez bien noté, c'est un accès non payant. Que les étudiants puissent utiliser le gymnase le soir, le week-end, dans leur association sportive pour faire du sport, c'est vraiment pour moi un élément d'attractivité évidente pour des étudiants.

Et s'il reste de la place, si ça peut bénéficier aux clubs sportifs de l'ensemble des communes de l'agglomération, aux collèges, aux lycées, aux établissements militaires, tant mieux. Je pense que ceux qui auront en charge la mandature suivante, de l'enseignement sup au niveau de l'agglomération et de devoir définir les priorités... bon, pour ceux qui gèrent le gymnase et le planning dans les communes, c'est toujours un sujet hyper compliqué. Il faudra gérer, mais il vaut mieux avoir à gérer un gymnase, même si c'est compliqué, que de ne pas en avoir du tout.

M. BOUDET : J'ai juste une question, c'est-à-dire que le financement est effectivement fait par des collectivités locales. On est un établissement public de coopération intercommunale, donc quelque part c'est nous, les communes, qui avons financé la part de l'agglomération, et quelque part on va aller redemander à nos associations sportives de payer. Non, moi, ce que je vous demande, c'est de ne pas faire payer les associations sportives de l'agglomération. Ça me paraît complètement logique. On en avait déjà un petit peu parlé et quand on avait dit qu'on allait faire payer... nous, dans nos communes, on ne fait pas payer nos associations sportives, parce que ce sont elles qui développent le lien social, qui participent à la vie de la collectivité. Là, que va-t-il se passer ? L'association va aller louer une heure ou quelques heures, et qui est-ce qui va payer ? C'est encore nous, les communes de l'agglomération donc en fait, on paie deux fois. Non, c'est quelque chose que je vous demande et ça me paraît être un geste important vis-à-vis du monde associatif sportif de l'agglomération.

Mme FELIX : Alors moi, ce que je vous propose, c'est que l'on maintienne la proposition telle qu'elle est faite et que l'on regarde les usages, parce que si vous voulez, moi, je ne voudrais pas non plus qu'on donne l'illusion que ce gymnase va pouvoir être utilisé massivement par les associations, ce n'est pas vrai, ce n'est pas vrai, ce n'est pas vrai ! On va donc regarder les usages parce que ce que l'on peut faire, c'est ne pas délibérer sur le tarif

associatif, on le supprime tout simplement et ça veut dire qu'il n'y a pas de location aux associations. C'est ça que ça veut dire, hein ? Moi, je veux bien que l'on supprime les associations, et elles n'y ont tout simplement pas accès... Non, mais c'est ça que ça veut dire... de façon que l'on remette en débat cette question-là. Mais sincèrement, ce n'est pas la cible, ce n'est pas la cible. La cible, c'est le milieu universitaire, c'est vraiment important qu'on l'ait en tête. Il me semble donc que, pour ne pas bloquer l'accès aux associations - sinon on est obligés de retirer - pour ne pas bloquer l'accès aux associations, on délibère sur les termes qui sont ceux-là et on rouvrira après un premier bilan, cette discussion. Je n'ai aucune difficulté à rouvrir cette discussion. On fait comme ça ? Allez, je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie. (Échanges croisés) Écoutez, je veux bien que l'on retire la ligne associations ? On retire la ligne associations, OK. Renaud METTRE ?

M. METTRE : Merci de m'accorder la parole, Mme la présidente. À Bourges, nous avons quand même 200 clubs sportifs, donc je pense que sur une question aussi importante que celle-ci, il faut aussi porter la voix de ces clubs et de ces associations, au-delà de savoir s'il faut annuler cette ligne ou pas. Il est vrai que lorsque je regarde, moi, lorsque l'on fait payer les associations non berruyères, parce qu'effectivement les associations de Bourges, sportives, ne paient pas leurs espaces sportifs à Bourges, mais je pense que dans la plupart des communes qui sont en face de moi, dont les maires sont présents, les associations des collectivités ne paient pas sur leurs collectivités, les associations extérieures à la collectivité paient. Et quand je vois le nombre de remontées que je peux avoir sur des tarifications qui sont moitié moindre, de récrimination, le nombre de demandes de gratuité qui peuvent me parvenir ou à M. le Maire, j'imagine, 15 € c'est extrêmement cher et ça, c'est sûr que l'on ne sera pas submergé de demandes une fois qu'ils vont voir les tarifications. Je pense que, pour le moins, il faudrait revoir cette ligne, parce qu'elles ne pourront pas se permettre de payer un créneau par semaine. Alors, on va se dire, oui, mais c'est 400, c'est 600 €, et de toute façon ces 600 €, ce sont les demandes de subventions qui vont les supporter parce que mécaniquement, elles vont revenir vers la ville en disant que nous, on accepte de payer, mais j'ai besoin de ça sinon je ne peux pas exercer mon activité. Je pense donc qu'il faut quand même travailler cette ligne.

Mme FELIX : Bon, écoutez, ce que je vous propose, c'est que nous ne délibérions... Parce que Patrick l'a bien dit, on a besoin de délibérer, là, maintenant, pour pouvoir ouvrir le gymnase au monde universitaire. Je vous propose que l'on ne garde que les quatre premières lignes : établissements d'enseignement supérieur, formation sanitaire et sociale/Orphéopolis c'est la même chose, filière technique et professionnelle (ce sont les établissements militaires) et associations étudiantes et missions locales. Cela nous permet d'ouvrir, de faire fonctionner le gymnase ce printemps, et d'organiser la rentrée. Puis, on propose à ceux qui auront la charge de ce dossier dans le prochain mandat, de reprendre cette réflexion. J'insiste sur un point, j'insiste sur un point : vous êtes en train d'introduire une confusion entre les compétences des uns et les compétences des autres. Vous êtes en train d'aller tranquillement sur quelque chose pour laquelle j'avais plutôt compris que les communes étaient extrêmement hostiles, c'est-à-dire la confusion entre les compétences communales et les compétences intercommunales. Voilà, mais je vous écoute, donc je vous propose de mettre aux voix ce qui va permettre d'ouvrir le gymnase avec ceux qui, comme je le disais tout à l'heure, vont « essayer les plâtres ». Puis, on prendra le temps de revenir sur les autres tarifications dans le prochain mandat. Est-ce que cette proposition vous permet d'avancer ? Bien, donc pour que les services s'entendent bien, nous gardons les quatre premières lignes. Et les deux dernières aussi, les manifestations commerciales ?

M. BARNIER : Oui.

Mme FELIX : Allez, et les deux dernières ! Et nous supprimons toutes les autres. Nous gardons donc les quatre premières et les deux dernières, et nous supprimons les autres. Puis, ça reviendra en réflexion. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie. Je vous repasse la parole, Patrick.

20. Université d'Orléans. Versement de la subvention annuelle dans le cadre de la convention pluriannuelle

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les termes de la convention financière 2025-2026 ;
- d'approuver le versement d'une subvention de 300 000 € au profit de l'Université d'Orléans pour l'année 2025-2026 ;
- d'autoriser Mme la présidente, ou son représentant, à signer la convention de partenariat et tout document se rapportant à cette délibération.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. BARNIER : Je vous propose d'approuver une délibération pour le versement de la subvention annuelle à l'Université d'Orléans dans le cadre de la convention pluriannuelle 24-29 que l'on a approuvée il y a quelque temps. Il était prévu, dans cette convention, que nous versions un soutien au fonctionnement de l'Université d'Orléans de 300 000 €, principalement pour la fac de droit, même si la convention que l'on a passée avec l'Université d'Orléans est plus large que la simple fac de droit. Voilà, c'est pour valider cette subvention au titre de l'année 26.

Mme FELIX : Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est effectivement une illustration de notre engagement sur l'enseignement supérieur. Je vous remercie. Patrick, c'est encore à vous sur l'IMEP.

21. IMEP. Tarifs des examens 2026

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les nouveaux tarifs des examens de langues applicables au 1er février 2026 ;
- d'autoriser Mme la présidente ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. BARNIER : Ce sont deux délibérations concernant l'IMEP. La première concerne des tarifs. En fait, ces tarifs ont été un peu oubliés dans la délibération que l'on avait déjà passée au dernier Conseil communautaire, ou à l'avant-dernier. On a oublié des tarifications concernant notre intervention pour les examens tests de connaissance du français et diplôme d'espagnol comme langue étrangère. On propose de répercuter, dans le prix que nous prenons pour faire passer ces examens, le prix que nous payons aux organismes qui nous ont habilités pour faire passer ces deux types d'examens. Je ne vous donne pas les chiffres des tarifs, mais ça prend en compte l'augmentation venant des organismes qui nous ont agréés pour ces examens.

Mme FELIX : Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie. Délibération suivante.

– 51 présents –

Départs de M. GARCIA (pouvoir à Mme LEFEBVRE) et
M. SANTOSUOSSO (pouvoir à Mme FELIX)

22. Convention d'agrément de centre d'examen Diplômes d'Espagnol Langue Étrangère (DELE) avec l'Institut CERVANTES

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les termes de la convention d'agrément DELE ;
- d'autoriser Mme la présidente ou son représentant, à signer la convention d'agrément DELE et tout document se rapportant à cette délibération.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. BARNIER : Dans la délibération précédente, je vous ai parlé que nous étions centre d'examen pour le Diplôme d'Espagnol Langue Étrangère, le DELE, et cette convention est une convention d'agrément avec l'Institut Cervantes pour que l'on puisse être centre d'examen pour ce DELE.

Mme FELIX : Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie. Je passe la parole à Bernard DUPERAT.

Délibérations présentées par M. DUPERAT : Eaux pluviales, Rivières et GEMAPI

23. Mutualisation et cofinancement d'une mission d'animation en Centre-Val de Loire dédiée à la gestion durable et intégrée à l'urbanisme des eaux pluviales entre Bourges Plus et le Pôle AQUANOVA

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention avec le « Pôle de compétitivité Aquanova » pour le financement d'une mission mutualisée d'animation Gestion Durable et Intégrée des Eaux Pluviales ;
- d'autoriser Mme la présidente ou son représentant, à signer la convention correspondante et à en suivre l'exécution.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. DUPERAT : Merci, Mme la présidente. Il s'agit d'une délibération concernant la mutualisation et le cofinancement d'une mission d'animation en Centre-Val de Loire dédiée à la gestion durable et intégrée à l'urbanisme des eaux pluviales entre Bourges Plus et le pôle Aquanova. Nous revenons toujours sur cette question fondamentale qui est celle de l'eau, la préservation en eau est une priorité, comme vous le savez, et surtout faciliter l'utilisation de l'eau de pluie et l'infiltration des eaux pluviales. C'est pourquoi, rappelez-vous, Bourges Plus, nous avons signé en 2023 une convention avec le pôle de compétitivité DREAM Eau qui est devenu Aquanova, financé également par l'Agence de l'eau Loire Bretagne pour marquer son engagement afin d'être accompagné au mieux dans cette mission. C'est au vu des bénéfices de cette mutualisation et des changements qui restent à confirmer que nous souhaitons (Bourges Plus) continuer ce partenariat pour 2026 et 2027. Je tiens à ajouter que ce n'est pas un effet de mode de Bourges Plus, mais c'est une véritable prise de conscience. En effet, aujourd'hui, ce réseau régional est composé d'Agglopolys, de Bourges Plus, de Tours métropole, avec toujours une volonté de renforcer la résilience avec, bien évidemment, les effets du changement climatique. Rassurons-nous aussi, le financement de Bourges Plus sera au maximum de 7 740 € TTC, ce qui représente une réduction de 2 334 € TTC par rapport à la première convention. Cette dépense est inscrite au budget principal, chapitre 011.

Nous vous demandons d'approuver la convention avec le pôle de compétitivité Aquanova pour le financement d'une mission mutualisée d'animation gestion durable et intégrée des eaux pluviales, et d'autoriser Mme présidente ou son représentant à signer la convention correspondante et en suivre l'exécution. Je pense que nous sommes tous d'accord.

Mme FELIX : Merci, M. le vice-président. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie. Bernadette GOIN-DEMAI.

Délibérations présentées par Mme GOIN-DEMAI : Logement, équilibre social et durable de l'habitat, Accueil gens du voyage, Maîtrise demande d'énergie bâtiment

24. Délégation de service public. Gestion des aires d'accueil des gens du voyage et de l'aire de grand passage de la Communauté d'Agglomération Bourges Plus

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la modification de la convention relative à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage et de l'aire de grand passage de la Communauté d'Agglomération Bourges Plus ;
- d'autoriser Mme la présidente ou son représentant, à signer cette modification de la convention et à accomplir toutes les formalités, diligences et actes nécessaires à son exécution.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

Mme GOIN-DEMAI : Merci, Mme la présidente. Il s'agit d'une délibération concernant plus précisément la gestion des aires d'accueil des gens du voyage et de l'aire de grand passage de la Communauté d'Agglomération de Bourges Plus. Comme vous le savez, une convention de délégation de service a été signée le 17 avril 2023, c'est-à-dire que la Communauté d'agglomération de Bourges Plus confie à la société Tsigane Habitat l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage pour une durée de 5 ans. Dans cette convention, et plus précisément aux termes de l'article 12.1, il est précisé que le délégataire verse à l'autorité délégante une redevance annuelle, en contrepartie bien entendu de la mise à disposition des aires d'accueil, d'un montant de 2 460 € HT par an.

L'article 24 précise dans ce contrat que cette redevance annuelle d'occupation était assujettie à la TVA. Or, il s'avère, après consultation auprès des services de la Direction départementale des finances, que cette redevance annuelle de 2 460 € est placée hors du champ d'application de la TVA, ce qui inclut qu'aujourd'hui nous avons à apporter une modification à la convention que nous avons précédemment. C'est la raison pour laquelle il vous est proposé d'accepter cet avenant de modification.

Mme FELIX : Merci Bernadette, pour cet avenant très technique. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie et je passe la parole à Alain MAZÉ.

Délibérations présentées par M. MAZE : Conférence des Maires, Collecte et gestion des déchets ménagers et assimilés, incendie

25. Service Prévention et Gestion des déchets. Renouvellement du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le lancement de la révision du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. MAZÉ : Merci, Mme la présidente. C'est une délibération qui concerne le programme de prévention locale des déchets ménagers et assimilés. On avait lancé ce programme en 2016, on a bien travaillé dessus, il y a eu beaucoup d'avancement, on a travaillé avec quelques acteurs sur la communauté d'agglomération et il s'avère que ce programme pourrait encore être amélioré. Pour pouvoir le faire, il faut une autorisation pour relancer le programme de prévention des déchets.

Mme FELIX : Cette délibération va permettre aux services d'amorcer le travail, et je pense que c'est important. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie et je passe la parole à Denis POYET pour la délibération qui est presque celle qui a rendu nécessaire ce conseil d'un point de vue administratif.

Délibérations présentées par M. POYET : Aménagement de l'espace et Urbanisme intercommunal

26. Modification n° 5 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI). Approbation

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le dossier de modification de droit commun n° 5 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal joint à la délibération ;
- d'autoriser Mme la présidente, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à la finalisation de la procédure.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. POYET : *Merci, Mme la présidente, de me mettre la pression. (Rires) En fait, il s'agit du dossier de modification n° 5 du PLUI, dossier important qui permettra d'encadrer le projet de requalification de la zone d'aménagement Charité Sancerrois sur les communes de Bourges et de Saint-Germain-du-Puy. Ce projet vise à transformer durablement le secteur économique et il s'inscrit dans un projet global de renouvellement urbain, complété par une réorganisation du réseau de transport, et notamment le déploiement du BHNS qui aura pour caractéristique notamment de circuler sur une voie réservée clairement définie. Outre le développement du transport en commun, il s'agit également de permettre le développement de déplacements en toute sécurité, à pied, à vélo et de faciliter les déplacements entre les différentes unités foncières. De manière générale, la collectivité souhaite créer un réseau de voiries secondaires en s'appuyant sur les voies existantes et former un bouclage de ces voies.*

La collectivité souhaite également enclencher un changement d'image de la zone et tendre vers un alignement des cellules commerciales afin d'assurer la continuité du parcours piéton le long de la route de la Charité. Un autre objectif, c'est celui de renforcer la qualité paysagère et environnementale. Une attention particulière sera portée au niveau des entrées de communes, croisements route de Sancerre et Charité, et le secteur de la Fourchette dont l'image est dégradée. Alors naturellement, pour tout cela, il sera nécessaire de redéfinir certaines OAP et de doter le PLUI d'outils réglementaires adaptés. C'est l'objet même de ce projet de modification qui a été prescrit le 5 décembre 2024, suivi d'une concertation publique habituelle qui s'est déroulée du 4 février au 7 mars.

Par la suite, ce dossier, dont le bilan de concertation, je le rappelle, a été validé le 19 juin dernier, a été soumis aux personnes publiques associées et à l'autorité environnementale. Il a également fait l'objet d'une enquête publique. La mission régionale, l'autorité environnementale a émis un avis favorable en tous points et elle souligne notamment que ce dossier apporte des garanties suffisantes quant à l'absence d'incidence sur l'environnement et la santé, et qu'il n'y a aucune ouverture nouvelle à l'urbanisation. Le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable. La DDTA a émis un avis favorable, avec quelques réserves dont certaines seront prises en compte. Exemple : elle demande des précisions dans le document écrit sur les articles relatifs à la protection des éléments de continuité écologique et de trame verte et bleue. On lui répond que des précisions seront apportées dans le document.

D'autres remarques, notamment sur la protection des captages d'alimentation en eau potable, seront prises en compte lors de la révision du PLUI qui sera sans doute engagé en fin d'année 2026. Les observations sur la sécurité routière ont été transmises au service mobilité. Agglobus suggère, ce ne sont que des exemples, de bien gérer les abattages d'arbres et les plantations de manière qu'elles soient compatibles avec la fluidité de la circulation. Puis, on nous demande de veiller à la sécurisation des aménagements piétons et vélos, demande qui sera prise en compte. Les particuliers ont également fait quelques observations, notamment sur le stationnement et ils demandent de favoriser les liaisons piétonnes et cyclables, ce qui sera également pris en compte.

Des inquiétudes ont été exprimées sur le passage du BHNS. Il est rappelé que des études sont en cours et qu'il y a effectivement une recherche d'une meilleure fluidité possible de la circulation, d'où d'ailleurs la création d'emplacements réservés pour les futurs aménagements. Voilà, suite à l'enquête publique, des précisions ont donc été apportées pour aboutir ce soir à la présentation de ce dossier de modification qu'il nous est demandé de bien vouloir approuver.

Mme FELIX : *Merci beaucoup Denis. M. MERCIER, je vous en prie.*

M. MERCIER : *Une petite précision, mais je pense que vous avez donné la réponse, M. le vice-président, concernant la fluidité de la route de la Charité, rien n'a été arrêté concernant l'existence ou non de deux voies de circulation qui partiraient de la Fourchette jusqu'au bout, comme ça existe aujourd'hui c'est-à-dire deux voies de chaque côté de circulation pour les automobilistes. Vous dites que c'est en concertation, c'est en étude, donc rien n'est arrêté ?*

Mme FELIX : *Non, non, rien n'est arrêté. En fait, on a fait un travail de concertation, comme l'a très bien dit Denis POYET, sur l'évolution de la zone. D'ailleurs, Marie-Christine BAUDOIN pourrait en témoigner, notamment avec les entreprises parce qu'en fait, c'est une zone qui est extrêmement complexe. Au premier abord, on pourrait penser que c'est une zone commerciale, mais ce n'est pas du tout qu'une zone commerciale, c'est aussi une zone qui a beaucoup de services et de tertiaires sur la partie Esprit, c'est une zone artisanale et industrielle sur la partie des Distracts sur laquelle on travaille particulièrement aujourd'hui, et sur la partie vers Saint-Germain-du-Puy, autour d'Initia Food, etc. Sur le reste, c'est une zone commerçante. Les attentes des différentes entreprises et de leurs différents usagers... c'était d'ailleurs très intéressant, la réunion que nous avons faite à Saint-Germain-du-Puy en ce sens parce que ; ce que craignaient les uns était demandé par les autres, et c'est normal, c'est normal, ce ne sont pas les mêmes usages. Les attentes sont donc différentes, il faut que l'on arrive à les concilier.*

Là, on structure la vision de long terme, vous connaissez cela aussi bien que moi, c'est-à-dire que quand on met des emplacements réservés, par exemple dans un document d'urbanisme, c'est du long terme, ça ne se fait pas comme ça. Par ailleurs, un certain nombre de réflexions sont initiées. Alors déjà, un certain nombre de travaux sont réalisés en matière de pistes cyclables sur la partie germinoise, dans le cadre du plan vélo intercommunal de l'agglomération. Je ne sais pas si vous allez fréquemment jusque-là, mais ces travaux sont très bien engagés. Puis, concernant le travail pour le passage du Bus à Haut Niveau de Services, il va être lancé pour une conception sur l'année 2026. Et pour répondre très précisément à votre question, quand on en est au stade de la conception, c'est

que l'on n'est pas encore à la phase de la conclusion. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie et je passe la parole à Évelyne SEGUIN en la remerciant pour le petit livret qu'elle a mis sous nos yeux, peut-être pourriez-vous nous en dire un mot, Évelyne ?

– 50 présents –
Départ de Mme NEZLIQUI (pouvoir à M. MOUSALLI)

Délibérations présentées par Mme SEGUIN : Trame verte et Biodiversité

27. Candidature au dispositif « Atlas de la Biodiversité Communal/Intercommunal »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser Mme la présidente ou son représentant à déposer un dossier lors de l'ouverture du futur appel à projets de l'Office Français de la Biodiversité ;
- d'autoriser Mme la présidente ou son représentant à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

Mme SEGUIN : Merci, Mme la présidente. Il s'agit d'un petit livret sur la pollution, qui explique tout ce qu'il faut faire pour avoir une pollution lumineuse un peu moins importante dans les communes. Dans cette délibération, il s'agit de la candidature de Bourges Plus au dispositif de l'Atlas de la Biodiversité intercommunale. Un Atlas de la Biodiversité repose sur une démarche collective autour d'un objectif commun, la préservation de la biodiversité locale. Il permet de réaliser des inventaires des espèces et des milieux naturels, de cartographier les principaux enjeux environnementaux à l'échelle du territoire, et d'identifier les secteurs les plus sensibles. Ces éléments constituent une base de connaissances partagée indispensable à l'élaboration d'un plan d'action opérationnel en faveur de la biodiversité. L'Atlas facilite l'intégration des enjeux de biodiversité dans les politiques locales, notamment en matière d'aménagement du territoire, de gestion des espaces et de planification foncière.

Pour atteindre ces objectifs, la démarche s'articule autour de trois axes complémentaires : la connaissance écologique du territoire à travers des inventaires et une cartographie, la mobilisation locale par des actions de sensibilisation et d'animation, et le passage à l'action avec la mise en œuvre d'un plan d'action. La mise en œuvre d'un Atlas de Biodiversité s'inscrit dans une démarche pluriannuelle et peut bénéficier d'une durée de trois à quatre ans. Il peut bénéficier d'un financement de l'État pouvant atteindre 80 % du montant hors taxes du budget alloué. L'ouverture du prochain appel à projets est prévue en mars 2026. La collectivité souhaite donc s'inscrire dans cette dynamique, afin de déposer un dossier de candidature dès l'ouverture de l'appel.

Enfin, il est noté que la mise en œuvre d'un Atlas de la Biodiversité constitue un engagement attendu par l'agence régionale de la biodiversité à l'égard de la Communauté d'agglomération dans le cadre de l'obtention du label territoire engagé pour la nature. Il vous est donc demandé d'autoriser Mme la présidente à déposer un dossier de candidature auprès de l'Office Régional de la Biodiversité, et de l'autoriser à signer tous les documents s'y afférents.

Mme FELIX : Merci beaucoup, Évelyne (SEGUIN). Catherine MENGUY.

Mme MENGUY : Je vais faire très court, je vous remercie pour cette délibération. Face à l'enjeu, effectivement, je rappelle qu'on vit la 4^{ème} extinction, voilà, histoire de bien plomber le moral aussi. Je voulais donc vous remercier pour cette délibération parce que comme tout ce qui se fait sur le territoire, c'est vrai que Bourges Plus, en liant l'ensemble des communes et avec les moyens qui vont y être mis, je pense que tout le monde sera bénéfique là-dessus. Et je rappelle qu'au-delà de quelques espèces un petit peu rares, l'enjeu est autour d'une biodiversité globale et ordinaire. Merci.

Mme FELIX : Merci Catherine. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie et je passe la parole à Marc STOQUERT.

Délibérations présentées par M. STOQUERT : Eau potable, Transitions agroécologique et agroalimentaire, Énergies Renouvelables, Ressources Humaines

28. Direction des ressources humaines et de l'innovation managériale. Autorisation de recrutement d'apprentis

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser le recrutement d'apprentis pour l'année scolaire 2026-2027 ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au chapitre 012 du budget principal et des budgets annexes concernés pour les exercices 2026 et 2027 de Bourges Plus.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. STOQUERT : Merci, Mme la présidente. La première délibération, c'est l'autorisation de recrutement des apprentis pour la saison 2026-2027. Considérant les deux marges des services pour la rentrée scolaire, il convient

de prévoir le nombre de postes d'apprentis de la façon suivante : vous l'avez dans la liste, ce sont 15 apprentis au total pour la Ville de Bourges et pour l'agglomération, 15 postes. Il convient d'autoriser le recrutement de 15 apprentis dans les conditions prévues ci-dessus pour l'année scolaire 2026-2027.

Mme FELIX : C'est bien pour l'agglomération, soyons précis. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie. Délibération suivante.

29. Direction des ressources humaines et de l'innovation managériale. Ouverture de crédits pour des emplois non permanents

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- D'ouvrir les crédits nécessaires :
 - au recrutement d'agents contractuels lié à un accroissement temporaire d'activité et saisonnier ;
 - au recrutement de professeurs vacataires à l'IMEP ;
 - au recrutement d'un médecin de prévention vacataire ;
 - au recrutement d'un psychologue du travail vacataire ;
 - au recrutement de vacataires pigistes ;

dans les conditions prévues ci-dessus,

au chapitre 012 du budget principal et des budgets annexes de Bourges Plus pour l'exercice 2026.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. STOQUERT : Considérant la nécessité de recourir à des personnels répondant à un besoin non permanent, conformément au recensement réalisé par les services pour 2026 dans le cadre de la préparation budgétaire, il est proposé au Conseil communautaire d'ouvrir les crédits pour des emplois non permanents ne figurant pas au tableau des emplois, conformément aux besoins identifiés ci-dessous. Dans le cadre de l'activité de certains services, du regard des situations particulières auxquelles ils seront confrontés, il est nécessaire de recourir à du personnel complémentaire pour l'année 2026. Il s'agit de la Direction du cycle de l'eau, la Direction de l'environnement et du développement durable, la Direction du développement économique et touristique, la Direction de l'archéologie. Il est aussi demandé au Conseil communautaire d'inscrire des crédits nécessaires au recrutement d'agents contractualisés liés à un accompagnement temporaire d'activité saisonnier, au recrutement de professeurs vacataires à l'IMEP, au recrutement d'un médecin de prévention vacataire, au recrutement d'un psychologue du travail vacataire, et au recrutement de vacataires pigistes.

Mme FELIX : Merci. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie. Je vais passer la parole à Christine CHEZE-DHO. Se déplacent Catherine PALLOT, Marie-Hélène BIGUIER, Renaud METTRE, Pierre-Henri JEANNIN et Hugo LEFELLE.

Délibérations présentées par Mme CHEZE-DHO : Plan Renouveau Urbain, Cœur Ville, Commerce artisanat, Économie sociale solidaire circulaire, Mission Locale

30. Contrat de ville. Subvention à Tivoli Initiatives et adoption d'une convention d'objectifs

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver l'attribution d'une subvention de 17 500 € à l'association Tivoli Initiatives au titre de la Politique de la Ville ;
- d'autoriser Mme la présidente à verser cette subvention à l'association ;
- d'approuver la convention d'objectifs avec l'association et d'autoriser Mme la présidente à la signer et à en suivre l'exécution.

Adopté à l'unanimité

Ne prend pas part au vote : Mme Catherine PALLOT, M. Pierre-Henri JEANNIN (pouvoir à Mme Céline MADROLLES), M. Hugo LEFELLE, M. Renaud METTRE, Mme Marie-Hélène BIGUIER

Interventions :

Mme CHEZE-DHO : Merci, Mme la présidente. Il s'agit d'une subvention pour Tivoli Initiatives et d'une convention d'objectifs. Tivoli Initiatives apparaît comme un acteur de premier ordre permettant la mise en place de dynamiques rapides et efficaces, reconnues tant par les entreprises que par les habitants du territoire. C'est pour cela qu'un partenariat entre l'agglomération et Tivoli Initiatives s'est noué depuis plusieurs années. Afin de développer des actions pour faciliter l'accès aux services essentiels et à la vie locale du quartier et du territoire, Tivoli Initiatives accompagne les jeunes pour réduire les inégalités, renforcer leur autonomie administrative et favoriser leur intégration dans le territoire.

Deuxièmement, il s'agit de développer l'autonomie des jeunes dans la vie quotidienne, logement et alimentation, l'objectif étant que les jeunes de 16 à 30 ans puissent accéder ensuite à un logement indépendant dans de bonnes conditions. Les actions portent sur l'apprentissage de la gestion de leur lieu de vie, la prévention des ruptures de parcours, la préparation au départ vers un logement classique. Le projet est associé à l'appartement témoin « Mon premier chez-moi. » Ce travail est également renforcé par des actions autour de l'alimentation et de la vie quotidienne menées conjointement avec l'association pôle nutrition et entraide 18, deux associations présentes dans les locaux avec lesquelles nous mènerons des projets communs pour dynamiser le territoire.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'approuver l'attribution d'une subvention de 17 500 € à l'Association Tivoli Initiatives au titre de la politique de la ville, d'autoriser Mme la présidente à verser cette subvention à l'association, et d'approuver la convention d'objectifs avec l'association. Elle est jointe en annexe, au présent document, et d'autoriser Mme la présidente à la signer et en suivre son exécution.

Mme FELIX : Merci. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Comme je vous l'annonçais en début de conseil communautaire, nous allons, avant de lever ce conseil, passer à une question orale. M. le conseiller communautaire, vous avez souhaité utiliser l'article 17 du règlement de notre assemblée pour poser une question orale à l'issue de ce conseil. Je rappelle donc à toutes et à tous le cadre de cette procédure :

« Toute question orale doit faire l'objet d'un écrit remis au président un jour franc au moins avant la séance » : c'est ce que vous avez fait. Les questions orales sont examinées en fin de séance, après l'examen de l'ordre du jour » : c'est donc le moment de les aborder. « L'auteur de la question l'expose brièvement. Après la réponse du président, l'auteur de la question peut être admis de manière concise et pour un temps limité à reprendre la parole. » : il n'y a donc pas de débat général à l'occasion d'une question orale. « Le temps global consacré aux questions orales ne peut excéder trente minutes. »

Je vous donne donc la parole.

M. MERCIER : Merci, Mme la présidente. Tout d'abord je tiens à remercier l'ensemble des conseillers, le bureau et la présidente pour l'excellence des conseils communautaires et la qualité des débats, et je tenais à le préciser, parce qu'il est toujours important de remercier l'autorité compétente, à savoir vous et les vice-présidents, pour le respect du débat contradictoire que vous avez pu mener au cours du mandat qui se termine actuellement. Je reviens à ma question orale qui concerne bien sûr le budget de l'hôtel communautaire, et notamment le fait que nous avons appris, conseillers communautaires, le 5 janvier dernier, que le projet initialement prévu à 18 M€ TTC, était annoncé à hauteur de 36,7 M€ TTC, que ce montant représente plus du double du budget initialement voté. Que ce dépassement budgétaire intervient dans un contexte de fortes contraintes financières pesant sur les communes membres, ainsi que sur les collectivités locales et nationales. Que les élus communautaires ont un devoir de transparence, de contrôle et d'information vis-à-vis des habitants et de l'agglomération, et qu'à ce jour nous n'avons pas eu d'éléments détaillés et précis qui permettent de pouvoir donner une appréciation objective sur ce projet.

C'est la raison pour laquelle je vous ai adressé neuf questions, Mme la présidente, que je vais vous soumettre :

1 – Quelles sont les raisons précises et détaillées ayant conduit au passage du coût du projet de 18 M€ TTC à 36,7 M€ TTC ?

2 – Quels sont les surcoûts identifiés (études, travaux, modifications de programme, aléas techniques, inflation, révisions de prix, honoraires, etc.) ?

3 – Quelles sont les décisions ayant conduit à ces augmentations ?

4 – Quel a été le calendrier des arbitrages budgétaires successifs ?

5 – Pourquoi le conseil communautaire n'a-t-il eu aucun élément nouveau depuis le vote en 2022 qui actait la transformation du bâtiment de l'ancienne MCB en Hôtel communautaire pour un montant de 16,7 M€ ?

6 – À quel moment, Mme la présidente avez-vous été informée du dérapage financier de ce projet ?

7 – Quel sera l'impact financier réel de ce dépassement ?

- sur le budget de l'agglomération,
- sur les capacités d'investissement futures,
- sur les contributions des communes membres.

8 – Pourquoi n'avez-vous pas inscrit un point sur le dépassement du budget relatif à la construction de l'Hôtel communautaire à l'ordre du jour d'un prochain conseil communautaire, avec un temps de débat dédié permettant à l'ensemble des élus de s'exprimer avec une pleine connaissance du dossier ?

9 – Pourquoi ce projet n'a-t-il pas été proposé au débat dans les conseils municipaux des communes de l'agglomération ?

Avant de vous laisser la parole, je souhaitais demander aux membres du bureau si certains vice-présidents s'associaient à mes questions orales. Bien sûr, c'est moi qui les pose, mais je voulais savoir si, parmi le bureau, cette démarche était partagée par eux. C'était une question préalable.

M. BOUDET : Tout à fait.

Mme FELIX : Je vous remercie pour cette question, mais pardon Richard, je rappelle les règles, il n'y a pas de débat, je prends la parole et je préside la séance. Je vous remercie, par cette question, de me donner l'occasion de revenir sur ce beau dossier de rénovation de l'ancienne maison de la culture, qui va devenir la Maison de l'agglomération. Je le ferai sans emphase, sans mots qui blessent : ce n'est pas ainsi que je conçois les relations au sein de ce conseil communautaire. Pour la bonne information du conseil, je crois utile de poser quelques éléments en préambule. Sur le contenu du projet, sur son coût comparé à des projets de même nature et sur son niveau d'avancement.

De quoi parle-t-on ? Nous parlons de la rénovation de la ruine de l'ancienne Maison de la culture pour en faire une Maison de l'agglomération. Vous qui habitez Bourges et son agglomération, vous ne pouvez ignorer ce qui est indiqué depuis six mois sur la palissade de chantier. Le projet regroupera (et je vous lis ce qui est écrit sur les palissades) :

- Des services administratifs de Bourges Plus notamment ceux recevant du public (secrétariat général, directions du cycle de l'eau, de l'environnement et du développement durable, du développement économique, de l'urbanisme, des finances et maison de l'habitat) ;
- Des espaces de conférence pouvant être utilisés pour des événements publics : l'ancienne salle Chopin et l'espace de conférence dans les anciens gradins ;
- Des locaux artistiques (que j'ai aussi appelés espaces d'exposition) avec une galerie d'art dans l'aile Séraucourt et dans les foyers hauts du hall central ;
- Un restaurant et un espace bistro/café ;

- Un jardin citoyen ouvert au public constituant un îlot de fraîcheur.

Ce projet honore bien la mémoire du lieu et comble le vide laissé en matière d'espace d'exposition, d'événementiel, d'expression graphique, de débat, de séminaires et de vie grâce à sa très grande ouverture au public. Il répond ainsi aux attentes des acteurs économiques comme des artistes, des citoyens comme des amoureux de la culture. Quel est son prix ? Vous avez délibéré le 5 janvier sur une opération d'un montant de 30,5 M€ HT soit 36,6 M€ TTC, incluant des travaux à hauteur de 23,3 M€ HT. Comme je vous l'ai indiqué en début de mois, le coût de rénovation des différents espaces, y compris ce grand hall, y compris ces gradins, la salle Chopin, les espaces extérieurs, bref des espaces qui ne sont pas des espaces de bureau, se monte à 6 900 € HT/m². Ce montant est à comparer avec des rénovations sur des bâtiments patrimoniaux : la maison de la romanité à Nîmes : 6 500 €/m² en 2018 ; le musée Dobrée à Nantes : 6 700 €/m², livré en 2024 ; le Musée Savoisien de Chambéry : 6 250 €/m² ; le palais des ducs de Lorraine : 11 800 €/m² ; le musée Bonnat-Hellen de Bayonne : 7 000 €/m² ; le musée Carnavalet : 7 000 €/m² ; Suresnes : 7 700 €/m² ; l'hôtel de la marine à Paris : 9 000 €/m² ; Villers-Cotterêts : 10 200 €/m². Le prix de la rénovation que nous conduisons est élevé, mais il est cohérent.

Où en est-on ? À la suite de l'adoption unanime du budget 2026, le 5 janvier dernier et de l'adoption majoritaire de la ligne d'autorisation de programme le même jour, les procédures d'attribution des marchés ont suivi leur cours. Je ne suis pas encore autorisée à vous donner les noms des attributaires : sachez que sur 23 M€ HT de travaux, 70 % bénéficieront à des entreprises du département ou d'un département voisin. Je sais, de mes échanges avec les professionnels du bâtiment, que ces marchés sont attendus.

Je vais maintenant m'efforcer de répondre à l'ensemble de vos questions, qui s'entremêlent parfois, en reprenant un déroulé chronologique de ce dossier.

Dès le mois de septembre 2020, je propose au maire de Bourges, alors propriétaire du bâtiment, puis au bureau communautaire, que l'agglomération achète le bâtiment à la ville et y regroupe ses services tel qu'envisagé dans le mandat précédent pour l'avenue de Lattre. Plusieurs arguments ont alors été partagés et validés : l'incapacité financière manifeste de la ville à porter elle-même un projet sur ce site, fermé depuis 2008 et partiellement démolit depuis 2012 ; l'engagement de la ville et de l'agglomération dans la démarche nationale « action Cœur de ville » pour revitaliser les centres-villes et les villes moyennes ; la lutte contre les friches urbaines ; et un point de repère souhaité pour les habitants de l'agglomération.

Nous visitons le lieu ensemble. Nous débattons. Je teste les financeurs potentiels et me rends compte que le financement va être un combat, surtout si la vocation de bâtiment administratif domine. Il est absolument stratégique de faire valoir la dimension culturelle et patrimoniale du lieu. C'est d'ailleurs aussi ce que les habitants demandent. Nous évoquons la piste de l'office de tourisme avant d'y renoncer. Le projet s'esquisse et, comme je viens de le rappeler, il est hybride : il regroupera les services de Bourges Plus en contact avec les usagers et en son cœur, un lieu de visites et de rendez-vous autour d'un espace événementiel, de restauration et d'expositions.

L'agglomération recrute un assistant à maîtrise d'ouvrage pour définir plus précisément ce qu'on appelle le programme et préparer un concours d'architectes. Les échanges sont fructueux, la présentation publique faite par la personne chargée du projet le 2 mai 2022 à Bourges suscite la curiosité du public et l'adhésion presque unanime, sous réserve de faire le lien avec l'histoire du lieu. C'est un fil que je ne perdrai jamais.

Malheureusement, notre interlocuteur quitte le bureau d'étude. Par la suite, le cahier des charges proposé par le programmiste pour le lancement du concours d'architecte fait référence à la dimension culturelle et événementielle, mais n'en appréhende pas l'impact financier. C'est une analyse plus facile à faire a posteriori qu'a priori. De même, les conséquences des choix nécessaires pour atteindre le nombre de postes de travail prévu au programme et les renforcements du bâtiment induits ont manifestement été sous-estimés. Concernant le renforcement structurel, les spécialistes m'indiquent cependant qu'il est coutumier que ce travail ne se fasse qu'une fois le projet affiné.

Il ne sera pas possible de loger tous nos services à la maison de l'agglomération. Début 2022, nous envisageons d'acquérir en complément le mess des officiers, puis deux plateaux qui nous sont proposés dans l'immeuble voisin du Palmarium. Certains élus m'y poussent. Mais le 24 février 2022, la Russie envahit l'Ukraine, le cours des énergies et des matériaux flambe, et je trouve sage de nous en tenir là. Nous maintenons cependant, en lien avec Bruno Fouchet, l'exigence d'avoir sur le site un nombre de postes permettant à terme de mettre fin à la location des locaux du boulevard de l'Avenir soit à ce jour plus de 300 000 € de loyers par an, éclatés dans nos différents budgets.

Le conseil communautaire délibère, à l'unanimité, le 8 avril 2022 sur la base que vous connaissez, un coût d'opération de 16,6 M€ HT, établi valeur mars 2022, autrement dit avant la poussée de l'inflation qui a suivi.

Le concours est organisé entre la fin 2022 et le printemps 2023. Les propositions architecturales intègrent très inégalement l'intention hybride que nous avons portée. Le projet choisi y répond en revanche pleinement. Il faut rappeler que quelques semaines avant, le 3 mars 2023, la candidature de Bourges pour 2028 est passée en finale et que le projet de rénovation de l'ancienne maison de la culture pour en faire un lieu hybride est inscrit dans le cahier de candidature.

La suite fait l'objet d'un dialogue constant entre l'agglomération – je remercie Bruno FOUCHET, vice-président, et les services pour leur disponibilité – les services de l'État ; DRAC et architecte des bâtiments de France – et le cabinet Titan, choisi pour la maîtrise d'ouvrage. Les discussions portent en particulier sur les contraintes d'accessibilité, le respect de l'inscription des façades, de l'escalier et du hall, au titre des monuments historiques – il est évidemment impossible de le démolir comme je le vois parfois écrit – elles portent aussi sur l'évitement des fouilles et la fragilité du bâtiment.

C'est un bâtiment dont la construction a commencé dans les années trente, en période de crise, construit à l'économie avec des fondations quasi inexistantes, sur un gisement archéologique encore partiellement en place. Ce bâtiment de construction médiocre a été démolit partiellement en 2012, il y a maintenant 14 ans. En pratique, il n'y a plus de mur à l'arrière du hall, plus de toit, seul un bardage de tôle protège l'édifice de façon précaire. Les conséquences de cette précédente démolition sur la sécurité et la pérennité de la structure sont à l'évidence très lourdes. Très vite, je vous ferai la liste chronologique dans un instant, nous savons que la rénovation sera plus coûteuse qu'estimée.

Au stade de l'avant-projet sommaire, en mars 2024, l'estimation des coûts de travaux est de 16,6 M€. Le projet est présenté en réunion publique le 16 avril 2024. L'espace d'exposition, alors envisagé sous le hall, recueille une forte adhésion. Pour des raisons de faisabilité, il sera finalement reconstitué à l'étage.

J'insiste un instant sur la question de l'accessibilité sur laquelle nous avons réellement dû nous battre avec le soutien de l'architecte. Toutes les propositions, pour rendre ce bâtiment inscrit aux monuments historiques totalement accessible, ont été systématiquement contrées et pour la dernière, mise en échec. Nous nous sommes entendu dire que les personnes en situation de handicap moteur pourraient bénéficier d'exosquelettes pour monter les marches et c'est véritablement les larmes aux yeux – les présents alors en sont témoins – que j'ai finalement dû céder sur l'accès à la passerelle qui domine la place Malraux au second étage du hall. Que nous avons fait de l'accessibilité un des axes de notre projet de territoire nous a servi de guide et a justifié que nous intégrions finalement, hors marché initial, un aménagement immédiat des abords facilitant l'accès de toutes et tous à cette maison.

Pour répondre à vos questions 1,2, 4 et 6, je vais reprendre, en les détaillant, pour l'essentiel, les éléments que j'ai déjà donnés au bureau les 16 décembre et 8 janvier dernier, et à vous tous le 5 janvier dernier. Je commencerai par ce qui relève de la fragilité du bâtiment.

Dès la phase diagnostique, constat de détérioration de la brique : 613 000 €.

Au stade avant-projet sommaire, choix de parquets en bois pour ne pas alourdir les planchers existants ce que la structure n'aurait pas supporté : 342 000 €.

Au stade avant-projet définitif, plus-value inhérente à la réception du rapport des sondages structurels et aux observations émises par le bureau de contrôle : ajout d'un flocage en sous-face des planchers existants : 190 000 € ; plus-value inhérente à la réception du rapport de sondages structurels, renforts complémentaires à prévoir pour les planchers Baffier et Europe : 220 000 € ; désenfumage du hall, ventilation, paratonnerre : 200 000 € (lié notamment aux contraintes antisismiques qui s'étaient renforcées) ; reprise d'enduits sur façades : 90 000 €. Et au stade de la consultation des entreprises, contraintes complémentaires liées aux fondations : 1 500 000 €. J'y reviendrai.

Deuxième série de coûts, ceux liés à la non-estimation financière des espaces culturels par le programmiste et la prise en compte de l'accessibilité pour tous, sur laquelle je viens d'insister.

Au stade de l'esquisse, salle d'exposition, valorisation du jardin, espace de convivialité : 1 207 500 €.

Au stade de l'avant-projet sommaire, aménagement scénographique pour la valorisation en séminaires, répondant aux attentes notamment des acteurs économiques : 415 000 €. C'est quelque chose qui est très attendu par le réseau des hôteliers et des restaurateurs.

Au stade projet, accessibilité et abords extérieurs immédiats : 650 000 €.

La troisième série de coûts est liée aux exigences renforcées sur ce monument inscrit, et je précise que, de l'avis des services, ces exigences ont dépassé celles qui avaient été imposées lors du projet de rénovation de la maison de la culture, ils étaient donc eux aussi difficilement anticipables.

Au stade esquisse, c'est un dallage pierre : 90 000 € ; la nécessité de réfection du pyramidion : 118 000 €.

Au stade avant-projet définitif, ce sont les conséquences sur les fondations des exigences monuments historiques : bâtiment existant fondé sur remblais/faible capacité en charge des micropieux : 900 000 €. On est toujours sur un problème de structure, mais qui est lié à une exigence qui a été émise au niveau monuments historiques.

Au stade pro, modification de l'essence des menuiseries extérieures en chêne : 250 000 € ; restauration des bas-reliefs sur les façades inscrites : 28 000 €.

Divers aménagements intérieurs, d'impacts très inférieurs, ont été ajoutés pour répondre notamment aux enjeux de sécurité et de confort au travail (rideaux intérieurs, signalétique, boîtes d'alarme...)

À cela s'ajoutent - et cela montre le travail médiocre fait par les programmistes - les erreurs de coefficient de surface par le programmiste : 1 400 000 €. Derrière ces termes techniques, il faut comprendre que le chiffrage fait par le programmiste avait pour effet de tenter de faire rentrer un pied qui chausse du 45 dans du 38. Ça ne marche pas ! Une augmentation du montant des travaux au stade de l'avant-projet définitif a un impact sur la rémunération du maître d'œuvre : elle se monte à 1 200 157 € ; c'est la règle classique dans le cadre des concours d'architecte. De même, l'enveloppe d'aléas doit être revue à la hausse : elle a été estimée à 827 895 €. Enfin, les révisions de prix (depuis la guerre en Ukraine et les années qui se sont écoulées) sont estimées à 1 242 800 €.

Enfin, des dépenses qui étaient logiquement non incluses dans le programme initial soumis à concours doivent être ajoutées, en particulier l'achat de la parcelle, le raccordement aux réseaux, le mobilier pour 450 000 €.

En résumé, en affectant à chaque ligne de travaux les augmentations d'aléas et, le cas échéant, des frais de maîtrise d'œuvre correspondant, on peut retenir quelques grandes masses telles que j'ai déjà eu l'occasion de les présenter publiquement : 40 % pour la prise en compte de problèmes structurels et constructifs sur un bâtiment très fragile ; 20 % pour répondre pleinement au programme sur le plan culturel et événementiel ; 10 % pour des exigences patrimoniales renforcées, et atteignant des niveaux d'exigence largement supérieurs à ceux demandés il y a douze ans lors du projet de reconstruction de la maison de la culture ; 10 % d'erreur d'estimation des surfaces de la part de notre programmiste (pour illustrer) ; 10 % de révision des coûts dus à l'inflation ; 10 % de coûts non intégrés dans le concours comme l'acquisition de la parcelle, les raccordements de réseaux, le mobilier et les abords extérieurs et donc logiquement hors enveloppe.

Évidemment, ces différentes évolutions ont donné lieu à des avenants au marché de maîtrise d'œuvre initial, le dernier d'entre eux est signé, d'ailleurs, en mon absence, le 21 juillet dernier, par Richard BOUDET.

Fallait-il poursuivre ? C'est évidemment une question qu'à de très nombreuses reprises, avec Bruno FOUCHET, nous nous sommes posée. J'ai finalement répondu oui – et c'est toujours ma conviction – pour trois raisons :

- *La première c'est que 6 M€ ont déjà été dépensés sur ce site entre 2010 et 2013, puis ces dernières années 4,5 M€. Cela fait plus de 10. Si on arrête, c'est 10 millions pour rien, ou rien avant longtemps, et c'est un problème.*
- *La seconde c'est la fragilité du bâtiment. Chaque mois qui passe le met un peu plus en danger. Je ne pense pas que suspendre aujourd'hui puis prendre à nouveau avec plusieurs années de retard – peut-être une décennie – soit une option possible et surtout, une option économe.*
- *La troisième est une question : et sinon quoi ? Nous n'allons pas raser. Nous n'allons pas faire ici une deuxième maison de la culture, ce serait absurde, ni un hôtel d'entreprises culturelles : c'est désormais la vocation de l'Épicentre. Le même projet demain ne sera pas moins cher, il pourrait en revanche être moins bien financé.*

J'ajoute, en réponse à des interrogations au fond très légitimes dont j'ai pu prendre connaissance, que nous avons évidemment passé en revue les différentes dépenses pour contenir celles sur lesquelles nous pouvions avoir la main. Ainsi, j'ai rejeté une proposition d'aménagement du jardin intérieur qui m'apparaissait inutile et même malvenue. J'ai renoncé à la commande d'une œuvre d'art que nous avions envisagée alors que le chantier n'impose pas le dispositif de 1 % artistique. Nous avons fait le choix de relancer quelques lots encore en attente pour lesquels les propositions qui étaient faites n'étaient pas dans l'épure (sols pierre, carrelages, VRD, comptoirs). Surtout, face aux prix présentés pour le gros œuvre, nettement supérieurs à l'évaluation de notre maître d'œuvre, nous avons conduit une très ferme négociation avec lui : nous ne lui avons évidemment pas octroyé de rémunération sur ce dépassement de travaux, mais nous avons aussi obtenu qu'il prenne à sa charge, pour 200 000 €, la mission de synthèse des études incombant normalement à l'entreprise de gros œuvre, et donc in fine à notre charge. Au total, cette négociation sur le seul gros œuvre a fait dégonfler l'enveloppe de 700 000 € et s'ajoute aux économies actées ou à venir pour un montant à peu près comparable. Enfin, nous avons déclaré sans suite le marché des équipements de cuisine.

Pour répondre à vos questions 3 et 5, relatives à l'enchaînement des décisions et le rythme de la présentation en conseil communautaire et en bureau communautaire, il faut se pencher sur le code général des collectivités territoriales et sur les délibérations prises par votre assemblée concernant les délégations au bureau et à la présidence. J'en ferai une présentation formelle avant de vous indiquer ce qui me semble devoir en être retenu.

Un marché a d'abord été passé en procédure adaptée avec un assistant à maîtrise d'ouvrage programmiste, AG Studio. Ce marché de 69 200 € HT a été notifié le 3 août 2021.

Le concours d'architecte et le marché qui en a découlé ont été passés selon le mode de sélection prévu par l'article L2125-1 et R2162-15 à R2162-26 du code de la commande publique, à la suite de la délibération du conseil communautaire du 8 avril 2022.

Les délégations données à la présidence et au bureau, complétées par délibération du conseil communautaire du 29 juin 2023, adoptée à l'unanimité, donnent délégation pour prendre toute décision en matière de marchés et d'accords-cadres, quel que soit le montant et quelle que soit la procédure de consultation. Les décisions prises en matière de commande publique par la présidence figurent dans les délibérations de compte-rendu présentées au début de chaque conseil communautaire, conformément à l'article L5211-10 alinéa 14 du code général des collectivités territoriales.

Ainsi, les décisions concernant la maison de l'agglomération figurent dans les délibérations rendant compte de l'action de la présidence en juin, octobre et décembre 2023, et en janvier et octobre 2025.

C'est au bureau qu'est déléguée la délibération sur les plans de financement : le bureau a délibéré le 22 mai 2025 sur un rapport de Richard BOUDET, vice-président en charge des finances sur une demande de fonds vert pour une opération alors annoncée à 28 346 156 € HT : les membres du bureau ont été à cette occasion informés de l'évolution substantielle des coûts.

Le bureau, comme la présidence, rend compte au conseil des décisions qu'il prend par délégation, et c'est lors du conseil communautaire du 11 septembre 2025 que cette information vous a été rapportée.

Vous mesurez donc combien il est inexact de dire, comme vous l'affirmez dans votre cinquième question, que le conseil communautaire n'a eu aucune information depuis avril 2022.

Le bureau a à nouveau délibéré la semaine dernière sur un plan de financement reprenant l'autorisation de programme votée le 5 janvier et intégrant les conclusions des rendez-vous interministériels dédiés aux projets de la capitale européenne de la culture en matière de subventions. Il vous en sera rendu compte dans un prochain conseil, mais sans attendre je vous en donne les termes. Pour équilibrer une opération de 30 666 666 € HT comprenant : une étude de programmation pour 69 200 €, des indemnités de concours pour 363 240 €, l'acquisition de la parcelle pour 150 000 €, la rémunération de la maîtrise d'œuvre pour 3 576 196 €, d'autres études et prestations pour 240 000 €, des travaux pour 23 832 790 €, des aléas pour 2 213 572 €, l'achat de mobilier pour les services pour 221 667 €.

Outre les 41 520 € de la Caisse des Dépôts et les 239 800 € du CRST 2018-2024 déjà acquis pour les études préliminaires, nous sollicitons 1 840 000 € du CRST 2024-2027 pour les travaux de rénovation énergétique, 150 000 € du CRST 2024-2027 pour les travaux de l'îlot central (la partie culturelle et événementielle), 2 000 000 € du FEDER pour les travaux de rénovation énergétique, enveloppe atteignable grâce au passage du classement énergétique D au classement B du projet, 599 664 € du FEDER encore pour les travaux de curage et démolition, 500 000 € de l'État au titre de la DSIL, 1 500 000 € de l'État par la DRAC.

Nous avons par ailleurs, comme je vous l'avais indiqué le 5 janvier, délibéré en bureau le 8 janvier pour conventionner avec la fondation du patrimoine. Une campagne de communication intense étant difficile en cette période, nous la reportons après les élections.

Enfin, et c'est l'essentiel, le conseil communautaire a voté les crédits dédiés à ce projet soit, 4,5 M€ déjà réalisés fin 2025. Il a adopté à l'unanimité le budget 2026 et a adopté à la majorité absolue l'autorisation de programme après que je lui ai donné des éléments sur l'évolution des coûts.

Voilà pour les procédures formelles relatives à cette maison de l'agglomération.

En complément, une réunion des membres du bureau communautaire dédiée à ce projet a eu lieu le 16 décembre dernier : à l'issue, il a été convenu, et il m'avait semblé que c'était une décision collective, de poursuivre le projet et d'en maintenir la présentation à votre conseil. Le 8 janvier dernier, en bureau communautaire, j'ai réinterrogé les présents sur l'attitude qu'il convenait à leurs yeux d'adopter après le conseil du 5 janvier : la notion de respect du vote majoritaire a fait consensus, avec pour conséquence une invitation à engager les marchés de travaux.

Deux remarques cependant pourraient être mises à la réflexion des futurs nouveaux élus. La première concerne les délégations à la présidence et au bureau : elles sont extrêmement larges, peut-être trop. La réactivité, l'agilité, recherchée doit être démocratiquement équilibrée. Cela peut mériter ajustement. La seconde, c'est la manière dont il est rendu compte au conseil. Elle est conforme au droit, mais de fait très elliptique. Or les conseillers communautaires ne saisissent que très peu cette occasion, en conseil comme en commission, pour se renseigner sur les affaires de notre agglomération. Il pourrait être envisagé d'étoffer les notes de présentation de ces comptes-rendus.

Voyant le dossier évoluer, je m'étais cependant interrogée, au cours du printemps 2025, sur l'opportunité de remettre en débat le projet devant votre conseil. Je m'en suis alors ouvert auprès d'un vice-président dont l'avis m'importait. Je me souviens très bien de la réponse qu'il m'a faite alors : « vous n'en avez pas besoin, je n'en vois pas l'utilité ». Le vote de l'autorisation de programme donnait quoi qu'il en soit une occasion complémentaire

d'information et de vote du conseil, ce qui me permettait de toute façon de revenir vers vous : ce que nous avons fait le 5 janvier.

La période électorale rend les informations publiques très contraintes. J'aurais aimé pouvoir faire un retour vers la population et partant, vers les élus, lors d'une réunion publique présentant le projet. Même s'il était possible d'argumenter sur la poursuite d'un projet déjà présenté deux fois à la population, j'ai craint qu'on ne nous tienne grief d'organiser un tel événement alors que les élections se profilaient. Et si un propos ponctuel et millimétré peut être tenu dans une courte vidéo, comme nous l'avons fait, c'eût été prendre un risque que de présenter le projet en réunion publique. Je ne voulais pas non plus prendre un autre risque : celui de rouvrir une polémique sur la façon dont le chantier de la maison de la culture avait été géré il y a 12 ans. J'ai donc choisi de m'abstenir. J'entends que vous auriez préféré l'inverse... Moi aussi, au fond.

Concernant le conseil de ce jour, et pour répondre à votre huitième question, dès lors que le projet a été adopté en début de mois, il ne m'a pas semblé cohérent de le mettre à nouveau au débat.

Votre neuvième question concernant la mise au débat du projet dans les conseils municipaux témoigne d'une étonnante ignorance des règles de fonctionnement des intercommunalités. Les conseils municipaux sont saisis d'un certain nombre de questions communautaires les concernant, par exemple un avis lors de la révision d'un plan local d'urbanisme intercommunal, ou la recherche d'une majorité qualifiée pour la prise communautaire d'une nouvelle compétence. Nous avons en outre choisi de les faire délibérer sur notre pacte fiscal et financier. Mais ils ne sont, et c'est heureux, pas sollicités sur la gestion des affaires qui sont purement communautaires.

S'ils ne votent pas, ils sont cependant informés. Tous les conseillers municipaux des communes et de l'agglomération reçoivent ordres du jour et comptes-rendus des instances, bureau et conseil. Plusieurs élus m'en ont d'ailleurs remerciée : c'est la stricte application de la loi. Le rapport d'activité de l'agglomération doit obligatoirement être mis à l'ordre du jour des conseils municipaux de chaque commune. Je ne sais si c'est systématiquement fait dans les 17 communes, mais je présume que oui. Notre pacte de gouvernance pourrait d'ailleurs s'enrichir en prévoyant une présentation systématique devant les conseils municipaux de ces rapports d'activité par la présidence ou par un membre dûment mandaté de l'exécutif communautaire. Enfin, les conseillers municipaux devraient, à mes yeux, être contributeurs en début de mandat du projet de territoire.

Enfin, faut-il le rappeler en réponse au troisième alinéa de votre question sur les financements, que les communes ne contribuent pas aux projets de l'agglomération ? C'est l'inverse qui est vrai comme nous avons encore pu le constater au cours de ce conseil lorsque nous avons réparti l'enveloppe de dotation intercommunale de solidarité aux communes.

J'ai cru comprendre qu'au fond, vous considériez ce projet comme étant d'intérêt général. C'est un avis que je partage. Dès lors, la question qui compte est celle que vous posez dans votre septième question sur le budget.

Vous avez voté la semaine dernière le budget 2026 : vous connaissez donc parfaitement la situation financière de l'agglomération. Je vous en rappelle quelques caractéristiques : taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 10,45 %, inférieure à la moyenne régionale ; taux de la cotisation foncière des entreprises : 25,89 %, remarquablement stable depuis des années ; taux de la taxe foncière : 0 % ; Épargne brute 2025 (estimée) : 8,9 M€ ; dette du budget principal fin 2025 : 22,3 M€ ; capacité de désendettement fin 2025 : 2,5 ans ; dette par habitant : 134 € alors qu'elle est de 383 € en moyenne des intercommunalités de France, et ratio dettes/recettes réelles de fonctionnement 23 % pour 67,2 % pour la moyenne des intercommunalités.

Ce n'est donc pas une figure de style que de dire que la situation est très saine.

J'ai demandé à la direction des finances un pur exercice théorique pour mesurer ce que pèsera le passage d'un projet à 16,6 M€ HT sans capitale européenne et sans soutien financier à un projet à 30,5 M€ HT avec les financements désormais connus, consécutivement à la préparation de 2028, soit 7 M€. En suivant cette hypothèse et en projetant le maintien de l'épargne brute actuelle, amputée des frais financiers dus à l'emprunt complémentaire et augmentée à l'inverse de l'économie réalisée sur le loyer du Prado, la capacité de désendettement due à cet écart entre prévision et réalité est susceptible d'augmenter d'un an, toutes choses égales par ailleurs et notamment à fiscalité constante. Beaucoup de collectivités nous envieraient encore.

Or, rien ne sera égal. En particulier, la charge en fonctionnement directe due à la capitale européenne de la culture prendra fin en 2029. Vous en connaissez les montants : pour l'association Bourges 2028, c'était 0,8 € en 2025, 1 M€ en 2026, 2 M€ en 2027, encore 1,15 M€ en 2028, puis 0 au-delà ; pour la collectivité, les renforts de personnels que nous avons acceptés à l'occasion de cet événement se montent à 5 postes de cadres A qui n'auront pas à être renouvelés. L'agglomération va donc retrouver des marges de manœuvre en fonctionnement et le prochain exécutif pourra s'en servir pour absorber l'augmentation des frais financiers d'une part et en complément, soit pour renforcer les politiques qu'il choisira de privilégier, soit pour augmenter sa capacité d'autofinancement, soit les deux !

Enfin, et c'est là que tout se joue. La situation de notre agglomération est exceptionnelle sur le plan économique. Au poste de responsabilité que vous m'avez confié, j'en ai sans doute une vision plus exhaustive que beaucoup d'entre vous, notamment sur le secteur industriel qui est stratégique. Je puis vous assurer que les investissements qui viennent sont considérables, dépassent largement le seul secteur de la défense, et assurent pour les années qui viennent emploi pour nos habitants et résilience pour le territoire.

C'est la raison pour laquelle, une fois acquis le 5 janvier dernier le vote du conseil et malgré les interrogations qui n'ont pas manqué de me traverser, avec le soutien du bureau le 8 janvier, j'ai initié les procédures qui conduiront à signer les marchés dans les tous prochains jours. Actes dont il sera, une fois encore, rendu compte au prochain conseil. Et nous serons fiers, ensemble, d'avoir redonné vie à ce bâtiment historique, inauguré par De Gaulle et Malraux, et d'y accueillir les Européennes et les Européens qui nous rendront visite en 2028.

M. le conseiller communautaire, comme je le dois, je vous redonne la parole si vous le souhaitez.

M. MERCIER : Oui, Mme la présidente. Tout d'abord sur la forme, je défie les membres du conseil ici d'avoir compris toutes les explications que vous avez bien voulu donner parce que, simplement, et ce qui démontre à mon avis la raison pour laquelle je vais solliciter qu'un conseil communautaire exceptionnel soit réuni pour que toute la lumière soit faite sur ce dossier-là, parce qu'en 10 minutes, vous avez brossé une augmentation de 100 % sans vraiment donner d'explications qui nous permettraient à nous, conseillers communautaires, de pouvoir dire : « oui, ce projet on le vote parce que ça va dans le bon sens ». Non ! Vous avez mis 10 minutes pour nous donner des explications alors que vous connaissez le sujet depuis des années, des mois, des mois, des mois.

Or, je ne comprends pas que le 5 janvier, un conseil communautaire à 2 mois et demi des élections, vous passiez ce dossier-là incognito. Incognito parce que je suis désolé, vous aviez largement le temps de nous informer, nous, conseillers communautaires qu'il y a eu un dérapage financier important, intolérable sur ce projet-là. On en aurait discuté. Il y a un an/un an et demi, en disant : « voilà, j'ai des difficultés par rapport à ce dossier-là », parce que, je suis désolé Mme la présidente, vous n'allez pas me faire croire que, lorsque vous avez lancé le dossier, les problématiques du coût au mètre carré n'étaient pas connues ? Mince alors ! Vous faites appel à un assistant maître d'ouvrage, vous faites appel à des techniciens, et ils estiment le bâtiment à 16 M€ HT. Mais c'est fou quand même, c'est incroyable, tout le monde le savait plus ou moins qu'on allait éventuellement dépasser le budget. Vous donnez des exemples de rénovation, donc vous saviez la problématique, pourquoi ne l'avez-vous pas annoncée dès le départ ? Qu'il y aurait une problématique de financement sur ce projet-là ? C'était clair, au moins on aurait voté en toute connaissance de cause. Or, vous nous mettez à deux mois des élections devant des situations incompréhensibles.

On doit valider une augmentation de 100 % d'un dossier structurant ! Le seul dossier structurant de la mandature, de la ville, de l'agglomération, vous le plantez financièrement, plantez ! Et vous nous demandez, à nous maintenant, d'accepter ce plantage... Je ne suis pas d'accord, je ne suis pas d'accord. Je suis désolé, il y a un manque de transparence dans ce dossier-là qui est évident, évident. Je le dénonce ouvertement aujourd'hui, parce que, Mme la présidente, vous aviez toute latitude pour nous tenir informés de ce qui s'est passé sur ce dossier-là, toute latitude ! Vous aviez tout le pouvoir pour le faire et vous ne l'avez pas fait. Pourquoi vous ne l'avez pas fait ? Parce que vous ne saviez pas nous le présenter, parce que vous étiez coincée dans votre autre idée qu'il fallait à tout prix sortir ce dossier-là avant la fin du mandat et que, bon an mal an, on se dit que, tiens ! le 5 janvier, c'est la bonne date pour le faire.

Je ne suis pas d'accord par rapport à cette attitude et par rapport au fait que vous avez manqué de respect vis-à-vis des conseillers communautaires que nous sommes, vis-à-vis de la population et vis-à-vis de tout le monde. Et là, je considère que c'est une faute professionnelle de nature à pouvoir demander aujourd'hui à ce que vous suspendiez ce projet-là, que vous ne signiez pas les autorisations de programme, de travaux, et que ce débat reprenne après la prochaine mandature. Peu importe qui sera aux manettes, au moins les gens, en toute connaissance de cause, voteront oui ou non pour ce projet structurant pour la ville, ou pas structurant pour la ville. Mais je suis désolé, à deux mois et demi, je ne valide pas le fait que l'on passe de 16 M€ à 36 M€, presque 40. Vous savez qu'on va déborder et qu'on va être à 40 M€. Ceci n'est pas acceptable et je peux vous dire que dans la population, ça grogne, ça grogne, ça grogne. On se fout éperdument de l'argent public, on n'informe pas la population et on veut faire passer ça en force, et ça, ce n'est pas acceptable.

Mme FELIX : Je vous remercie, ce débat est clos, et cette séance de conseil communautaire est elle aussi close. Je vous invite, comme je vous l'avais proposé en début de conseil, à nous retrouver à côté. Je voudrais que nous ayons un temps d'hommage à ceux qui ont beaucoup servi l'agglomération. Je vais quand même les citer avant de quitter cette salle pour que ceux qui nous écoutent les entendent : Denis POYET, Alain MAZÉ, Bernadette GOIN-DEMARY, Jean-Louis SALAK, Bruno FOUCHET, Fabrice ARCHAMBAULT et mon ami Marc STOQUERT. J'ai oublié Gérard SANTOSUOSSO, parce qu'il était parti, mais évidemment Gérard SANTOSUOSSO.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Mme la présidente lève la séance à 20h06.

BOURGES, le 25 MARS 2026

Le Secrétaire de séance

Marc STOQUERT
MEMBRE DU BUREAU



La présidente

Irène FELIX

